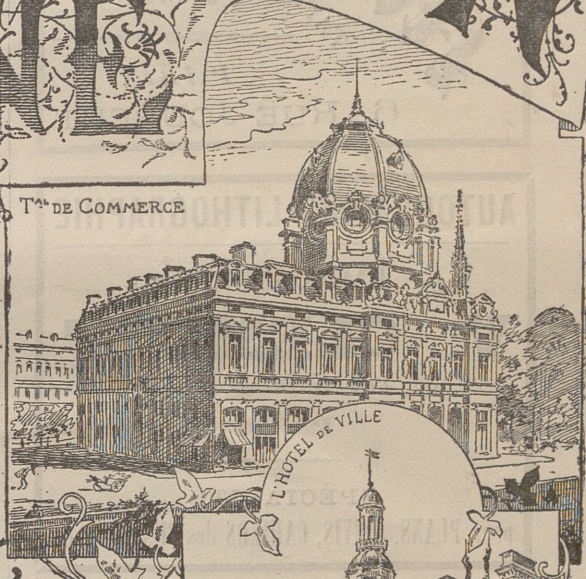
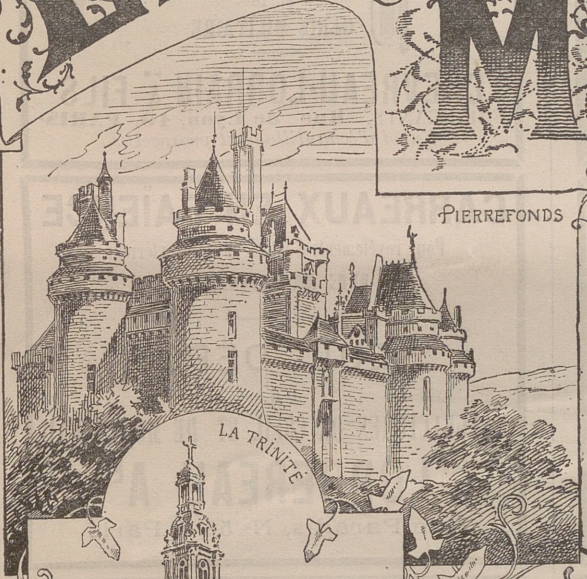




LE MONUMENTAL CONSTRUCTION MODERNE

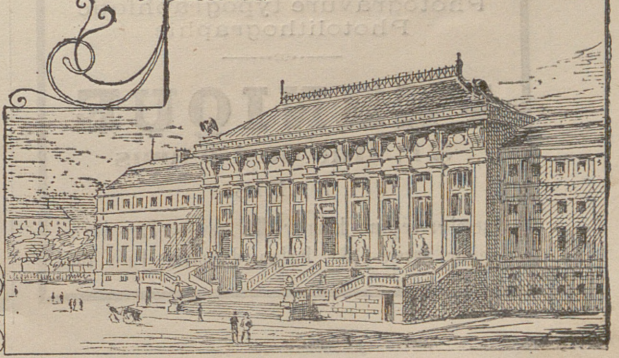
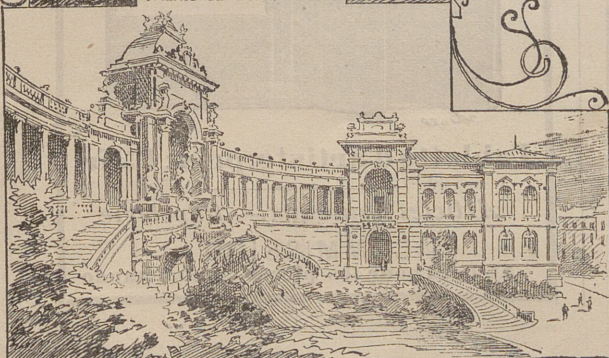
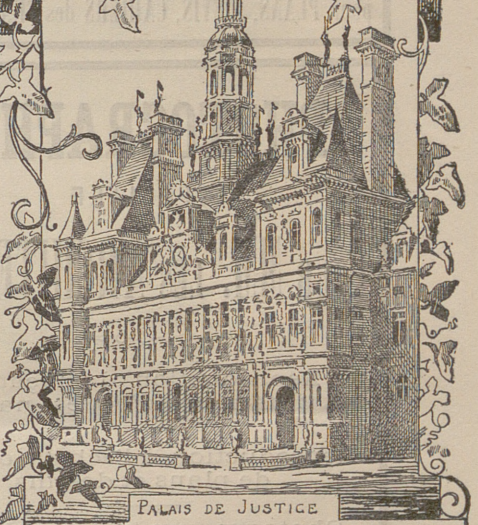
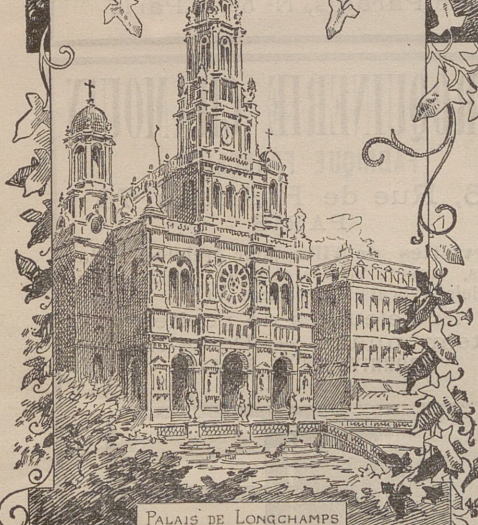


ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT

SOMMAIRE

TEXTE — Exposition de 1889 : conférence de M. Bouvard.
 Ecole des Beaux-Arts.
 L'art d'être artiste chez soi
 Le nouveau théâtre Montparnasse.
 Consultations juridiques.
 Concours de Vincennes.
 La télégraphie pneumatique.
 Consultations techniques. — Comptes rendus des sociétés savantes.
 Société des arts décoratifs — Association des architectes diplômés. —
 Exposition de 1889 — Nouvelles. — Avis.
 DESSINS. — Frontispice : composition de M. Toussaint. — Ecole des
 Beaux-Arts, 6 croquis. — Atelier de M. Munkaczy. — Consulta-
 tions juridiques, 3 croquis — La télégraphie pneumatique, 2 cro-
 quis. — Consultations techniques, 3 croquis.
 PLANCHES HORS TEXTE. — Le nouveau théâtre Montparnasse, à
 Paris ; planches 53 et 54.



Un numéro tous les Samedis

Prix de ce numéro : 75 centimes.

PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.
 DEPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.
 Union postale : 35 fr.

Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris,
 Administration : 47, rue Bonaparte.

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement.

R.6598. R.5695



Dessinateur-Graveur
POYET, 17, rue du Louvre, PARIS

NUMÉROTEURS, OBLITERATEURS TIMBRES
 PRESSES A COPIER CONTROLES DE TOUS SYSTÈMES
BRUNEL ET KLEIN invent. btés. S. G. D. G.
 86, Rue du Faubourg St-Denis PARIS

20 Médailles — Notice franco
ENDUITS HYDROFUGES DEL. CARON
 contre murs humides, salpêtration, ciments
 L. CARON, inventeur, 58, R. du Cherche Midi Paris

AMEUBLEMENTS

EN
 TOUS GENRES



M. Jacquelin
 TAPISSIER-DÉCORATEUR

SIÈGES

ET

TENTURES

PARIS

6, RUE JOUBERT

AUTOGRAPHIE-LITHOGRAPHIE

IMPRIMERIE

V. CLÉMENT

35, rue Saint-Marc, 35

PARIS

SPECIALITÉ
 pour PLANS, DEVIS, CAHIERS des CHARGES, &

PHOTOGRAPHIE

SPECIALE

POUR MM. LES ARCHITECTES

Reproduction de façades
 et intérieurs d'après nature

Reproduction à l'échelle exacte
 de plans et dessins

Photogravure typographique
 Photolithographie

FERNIQUE

31, Rue de Fleurus

PARIS

Chevalier Légion d'honneur. Méd. Argent. Paris 1878
 Méd. Or, Anvers 1885. Diplôme d'honneur, Paris 1885

MOSAÏQUES

Maison fondée en 1852

La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra

DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.

MOSAÏQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
 en marbre pour pavements

MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.
 Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes
 Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.

FACCHINA maître mosaïste breveté
 2 bis, rue Legendre
 PARIS

MOSAÏQUES

Décoratives en Email
 SUR FOND D'OR
 POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.

DALLAGES EN MARBRE

GUILBERT--MARTIN

Fournisseur de l'Atelier National
 LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

MOSAÏQUES

Du Panthéon et du Louvre

275, AVENUE DE PARIS, 275

St-DENIS (Seine)

GRAND ÉTABLISSEMENT DE RELIURE

Industrielle et Commerciale
 Deux forces motrices

J. GALICHER FILS.

81, Boulevard Montparnasse

VI^e Arrondissement

Albums, Musique, Bibliothèque etc.

Téléphone G.

A. GOELZER

182, rue Lafayette, 182

PARIS

BRONZES ET APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ. BOUGIES. ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

E. PAUBLAN à Paris.
COFFRES-FORTS — SERRURES
 Rue St-Honoré, 366, près la place Vendôme

V. FRANÇOIS

20, rue de l'Orillon
 PARIS.

APPAREIL INODORE A DEUX VALVES

APPAREILS DE CANALISATION

DES EAUX

Vannes et Ménagères.

CROCHETS AUTOMATIQUES

pour fixer
 LES ARDOISES
 sur les
 COUVERTURES



Système breveté, s. g. d. g.
 MÉDAILLÉ
 DANS

toutes les Expositions :

OR, VERMEIL, ARGENT,
 BRONZE,
 ADOPTÉ
 par le

GÉNIE CIVIL

et le

GÉNIE MILITAIRE

CHEVREAU-LORRAIN & FILS

FABRICANTS, Rue de Lyon, 40, PARIS.
 Envoi d'échantillons et prospectus.

CARREAUX EN FAÏENCE

Pour revêtements d'intérieur et d'extérieur

DE MAISONS

SEUL DÉPOT

DES

MANUFACTURES DE CREIL ET DE MONTEBEAU

LORDEREAU A^E

Rue Paradis, N° 56, à Paris.

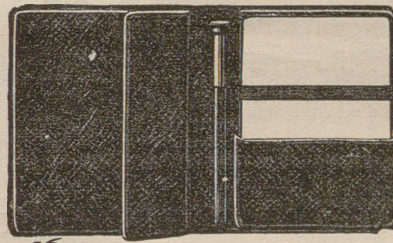
MAROQUINERIE CHAMOIN

FABRIQUE FRANÇAISE

76, Rue de Richelieu, 76
 PARIS

Serviettes de Ville, pour Architectes Géomètres, Agents Voyers et pour Officiers ministériels, Avocats, Négociants, etc.

Portefeuilles de poches
 Porte-monnaie. — Porte-cigares
 FOURNITURES DE BUREAUX



Tablette d'artiste, prix : 12fr.

Articles nouveaux. — Papeterie

COMMISSION

Ateliers pour les pièces de commande



Composition de M. H. Toussaint.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

CONFÉRENCE DE M. BOUVARD

L'autre jeudi nous apprenions que M. Bouvard, l'architecte en chef de l'Exposition projetée, devait faire le soir même une conférence sur l'organisation et la construction de cette exposition. Entendre expliquer et commenter une œuvre par l'homme même qui est chargé de son exécution, est une circonstance heureuse que nous n'avons pas voulu laisser échapper, surtout dans l'intention où nous étions d'en faire profiter nos lecteurs.

Aussi, dès l'avis que nous en recevons, nous préparons-nous à nous rendre à cette conférence. Elle doit avoir lieu à la bibliothèque Forney, rue Titon. Mais où est la rue Titon? — De patientes recherches nous apprennent que la rue demandée se trouve aux environs de la place du Trône, dans les lointains parages du XI^e arrondissement.

Quelle peut bien être l'intention de M. Bouvard en nous entraînant si loin? Paris manque-t-il donc de salles publiques dans des quartiers d'un accès plus facile? Aussi est-ce avec une certaine curiosité que nous nous rendons, le soir venu, à l'endroit indiqué. Des transparents lumineux nous guident à travers des rues défoncées, vers la bibliothèque Forney, et nous arrivons enfin au lieu de réunion situé dans les vastes bâtiments de l'école communale. La salle est très grande et pleine. Plus de cinq cents personnes sont réunies, serrées les unes contre les autres, autour de l'estrade et de la classique table verte. Mais quel public étrange pour une réunion de cette sorte! Les ouvriers du quartier sont là en majorité. Ils sont venus avec leurs enfants, leurs femmes, ces dernières avec leur dernier né dans les bras, qu'elles n'ont pas voulu laisser au berceau et que la vue de la foule agite et fait crier. Un instant nous croyons nous être trompé; ce doit être une réunion poli-

tique : mais non, on ne fume pas, on ne se bat point, et nous n'entendons pas un seul coup de revolver. Du reste, un coup d'œil jeté sur un programme nous explique que la conférence est destinée aux ouvriers et aux élèves des écoles d'art et d'industrie.

A ce moment le conférencier monte sur l'estrade et est salué par de nombreux applaudissements. Le silence se fait peu à peu. Devant nous, deux jeunes ouvrières, qui tout à l'heure causaient avec animation en contemplant les quelques dames assises aux premiers rangs, cessent immédiatement leurs commentaires sur la toilette; les mamans donnent à leur nourrisson le seul calmant qui les fasse taire, et M. Bouvard commence.

* * *

La première exposition industrielle qui ait eu lieu en France date de 1788. A cette époque nos fabriques n'existaient pour ainsi dire pas encore, aussi le nombre d'exposants fut-il très restreint; ils n'étaient que 110.

La seconde réunion eut lieu en 1798. De 1798 à 1849 il y eut onze expositions qui virent le développement rapide de notre puissance industrielle. En 1819 le nombre des exposants fut de 4,500. L'étranger avait tardivement suivi notre exemple, en 1820 seulement. Bientôt le développement parallèle de l'industrie dans les divers pays de l'Europe suggéra aux Anglais l'idée d'organiser l'Exposition universelle de 1851.

La France invita ses voisines en 1855, puis en 1867 et en 1878. Elle prépare pour 1889 une solennité qui doit célébrer en même temps notre puissance industrielle et le souvenir d'une des époques les plus marquantes de notre histoire.

Ici M. Bouvard développe quelques considérations d'ordre social qui soulèvent les applaudissements de l'auditoire; ce

qui réveille en sursaut notre voisin de gauche âgé de huit ans, et qui s'était endormi depuis longtemps.

Mais si l'on veut un succès digne de la France et du centenaire qu'elle doit fêter, il faut donner à l'Exposition tous les attraits possibles, il faut surtout varier et ne pas recommencer les expositions de 1867 et de 1878. Ces deux dernières différaient trop peu entre elles; le rectangle substitué à l'ellipse était le seul changement apporté; les divisions, l'organisation étaient identiques. De plus la France d'un côté, l'étranger de l'autre, cela rendait les comparaisons difficiles, et la réunion d'objets de même nature, mais de provenances diverses était sinon impossible, du moins fort difficile.

En 1889 on essaiera un autre mode de classement. La disposition des palais du Champ de Mars sera elle-même toute nouvelle, comme nos lecteurs ont pu le voir par le plan que nous en avons donné.

Comme l'a dit M. Bouvard dans une définition caractéristique, faire bien, c'est inventer. On doit donc tout oser, dans l'espérance que l'audace sera couronnée de succès. Cette fois le Champ de Mars sera divisé en trois parties. De chaque côté les palais des Beaux-Arts et des arts libéraux; pour les réunir, le palais des expositions diverses, et enfin par derrière la grande galerie des machines.

Entre la Seine et les Palais régnera un grand jardin central où seront réunies toutes les attractions et distractions possibles. On y verra des eaux jaillissantes, on y trouvera des cafés, des concerts, des jeux. Une exposition d'horticulture occupera les jardins du Trocadéro.

* * *

Quant à la construction même des Palais, l'emploi du fer et de l'acier est tout indiqué. L'économie, la rapidité d'exécution, l'exigent. Mais comme il faut quand même faire une œuvre qui plaise aux yeux, et puisqu'on ne peut plus rechercher l'effet artistique par d'imposantes masses de pierres ou des profils habilement conçus, on doit produire une impression favorable par la hardiesse de l'exécution et la grandeur des dimensions.

M. Bouvard entre alors dans quelques détails techniques qui sont écoutés avec le plus grand intérêt par l'auditoire spécial qui avait été convoqué à la réunion. Le conférencier fait ressortir les différences au point de vue de la construction et de l'effet décoratif, entre les voûtes et les dômes, les fermes en fer avec tirants et les fermes sans tirants. C'est ce dernier type qui se généralise de plus en plus et qui sera adopté d'une manière générale pour les Palais de 1889. Entre autres applications on verra cet arc élégant composer la grande ferme de 115 mètres de portée qui doit couvrir la galerie des machines. Ce projet est véritablement grandiose, si l'on songe que le plus grand comble existant, celui de la gare Saint-Pancrace, à Londres, n'a que 73 mètres d'ouverture. Ce n'est pas là seulement une tentative hardie faite dans le but d'étonner et d'exciter la curiosité; c'est encore un essai des plus intéressants pour les ingénieurs, les architectes, les constructeurs.

Peut-on en dire autant de la fameuse tour de 300 mètres qui occupera la place d'honneur au Champ de Mars en 1889?

M. Bouvard ne veut prendre parti ni pour ni contre, car on ne sait encore, dit-il, quel effet elle produira une fois construite, ni quelle utilité on en pourra tirer. Cependant il constate que c'est un squelette de fer et il regrette qu'on en fasse le clou de l'Exposition: « La tour Eiffel, ajoute-t-il, atteindra la hauteur de quinze de nos plus hautes maisons superposées et l'on emploiera à sa construction 6,500,000 kilog. de fer. Soit. Mais ce qui m'inquiète quelque peu, c'est le montage. Où trouvera-t-on des ouvriers spéciaux pour travailler à pareille hauteur? J'ai élevé déjà plusieurs flèches, et je sais toutes les précautions qu'il fallait prendre pour préserver les ouvriers du vertige. Va-t-on créer une nouvelle catégorie d'ouvriers? Y aura-t-il des ouvriers aériens comme il existe des ouvriers souterrains, des mineurs. A côté de l'ouvrier taupe, verra-t-on l'ouvrier oiseau? La tour Eiffel nous apportera peut-être ce nouvel état de choses. »

Mais la Tour ne sera pas la seule curiosité de l'Exposition; les visites du soir dans les palais et les jardins éclairés à la lumière électrique seront certainement fort courues. On compte en effet pour ces illuminations féeriques déployer une puissance lumineuse de 300,000 carcels, éclairage supérieur à lui seul à celui de la ville de Paris entière.

Nous espérons, comme M. Bouvard, que les effets obtenus seront merveilleux et que ces divers éléments de succès réunis concourront à la réussite de l'Exposition de 1889; nous le souhaitons vivement et sincèrement.

* * *

L'orateur descend de la tribune au milieu des applaudissements. M. Régamey devait illustrer les diverses parties de la conférence par des croquis exécutés sous les yeux du public. Cette dernière partie du programme nous a fait défaut. Peut-être M. Régamey n'a-t-il pu trouver la rue Titon? Du reste l'auditoire n'a pas protesté. Jamais nous n'avons vu public avoir plus de respect pour un orateur. Chacun écoutait avec une grande attention, et le silence n'était troublé par aucune conversation particulière.

Au moment du départ, un homme à cheveux blancs, un manuscrit à la main, monte sur une chaise. Enfin nous allons peut-être voir un anarchiste dans l'exercice de ses fonctions; mais non, l'orateur se borne à remercier M. Bouvard et avec lui tous ceux qui passent une vie de travail à se dévouer pour une œuvre scientifique et patriotique. L'assemblée tout entière s'associe, par ses applaudissements, à cette excellente pensée.

E. RUMLER.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Concours de 1^{re} classe.

Un hôpital des cliniques était le sujet proposé pour le concours de composition.

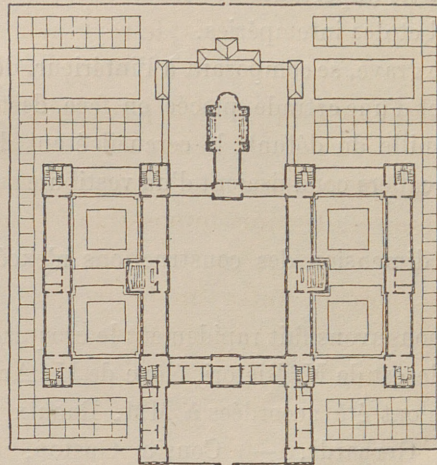
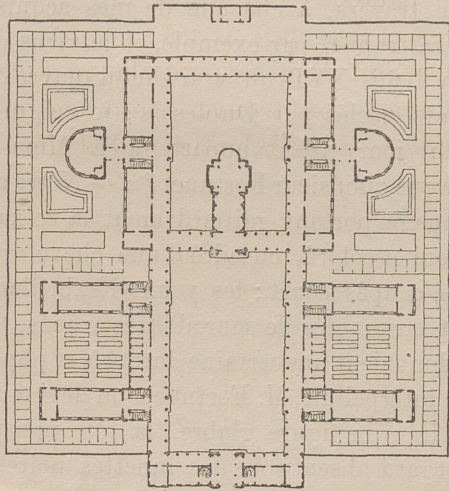
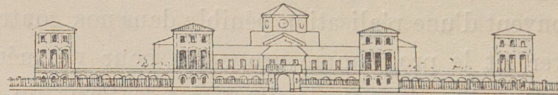
Cet hôpital spécial est destiné, comme son nom l'indique, à faire suivre par les élèves, au lit des malades, le traitement des maladies. Celui proposé comprenait :

UN HOPITAL DES CLINIQUES

Projet de M. Belesta.



Projet de M. Bugey.



1° Un bâtiment destiné à l'administration ;
 2° D'autres bâtiments destinés aux malades, et contenant au rez-de-chaussée les dépendances de l'hôpital, savoir : cuisine, pharmacie, salles de bains, bibliothèque, etc., et au 1^{er} étage, quatre cliniques de 30 individus chacune, savoir :
 Une clinique chirurgicale, avec un amphithéâtre placé à proximité et pouvant contenir 100 personnes.

Une clinique médicale.

Une clinique pour les maladies des yeux.

Chacune de ces trois cliniques étant pour 15 hommes et 15 femmes, et se composant de deux salles entièrement séparées et accompagnées d'une salle de veille.

Enfin une clinique d'accouchement, comprenant également deux salles, avec un amphithéâtre voisin pouvant contenir 100 élèves sages-femmes.

Les élèves internes étaient logés au-dessus de la clinique à laquelle ils auraient été attachés, les nourrices au-dessus de la clinique d'accouchement.

Une chapelle, à l'usage des quatre cliniques, devait être facilement accessible aux malades.

Des préaux et des promenoirs couverts étaient disposés pour chaque sexe.

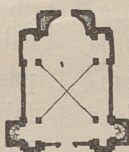
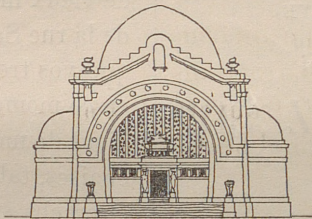
Une salle d'autopsie et une salle des morts, avec sortie particulière, se plaçaient hors de la vue des malades.

Le terrain n'excédait pas 150 mètres dans sa plus grande dimension.

41 projets étaient exposés.

Une 1^{re} médaille a été accordée à M. Belesta, élève de M. André ; — des secondes médailles à MM. Planckaert, élève de M. André, — Bugey, élève de M. Guadet, — Monginot, élève de M. Ginain ; — des 1^{res} mentions à MM. Coliez, — Majoux Louis, — Ruet, — Thulhemier, — Chabrol, — Murcier, — Conin, — Gousiorwski, — Van Dorser, — Guénot, — Ristori, — Char-

AMPHITHÉÂTRE
 Pour les oraisons funèbres.



Esquisse de M. Ristori.

let, — Simon Pierre, — Pillette, — Lemaire Eugène, — Delestre, — Blanche.

Nous donnons en croquis le projet de M. Belesta et celui de M. Bugey. Dans l'un et l'autre, les quatre cliniques sont suffisamment écrites. Dans celui de M. Belesta, le dessous des cliniques est occupé par les préaux couverts, ce qui permet une bonne aération, moins facilement réalisable dans le rez-de-chaussée de M. Bugey qui a disposé une foule de petits services sous ses cliniques ; — aussi avons-nous préféré présenter son plan du premier étage dans lequel figurent les cliniques.

Mais ces deux compositions ingénieusement silhouettées n'offraient peut-être pas le calme et la simplicité qu'on demande à un hôpital. En tant qu'esquisse, je préférerais la composition de

M. Monginot. — Que ne l'a-t-il traitée avec plus d'ampleur ? — Supposez une longue et grande cour, avec, à droite, deux des cliniques séparées par un des amphithéâtres, et à gauche les deux autres cliniques séparées par l'autre amphithéâtre (chacun de ces quatre groupes de bâtiments traité comme les groupes figurant dans le bas du plan de M. Belesta) ; — puis en avant de la cour, le bâtiment d'administration, et au fond la chapelle dominant l'hôpital ; reliez enfin le tout par de vastes portiques, et vous aurez la composition de M. Monginot.

En somme les 4 cliniques avaient, dans le programme, la même valeur et contenaient le même nombre de lits ; inutile par suite de varier leur indication, car les amphithéâtres ne pouvaient être invoqués pour les différencier, n'étant point ce qui caractérise une clinique où les études se font au lit des malades. Et puis le groupement des cliniques sur la même cour facilitait le service et donnait une composition bien particulière aux hôpitaux ; c'est celle qui fut adoptée pour l'hôpital Lariboisière qu'on continue à considérer comme le type de ces sortes d'établissements.

Le sujet du concours d'esquisse était *un amphithéâtre pour les oraisons funèbres*.

L'usage de prononcer des discours sur la tombe des hommes illustres est souvent d'une réalisation pénible dans nos contrées, surtout en hiver, et le programme proposait, pour y remédier, d'élever, au milieu d'un des grands cimetières de Paris, un monument où cette partie importante des funérailles pourrait avoir lieu à l'abri du froid et des intempéries.

L'édifice, de style grave, se composait, à l'intérieur, de gradins pour les assistants et d'une estrade, placée en face, destinée aux orateurs et à la famille du défunt, le cercueil étant déposé au centre. De larges escaliers conduisaient d'un vestibule ouvert aux gradins supérieurs.

La plus grande dimension des constructions n'excédait pas 40 mètres.

L'esquisse dont nous avons fait rapidement le croquis a obtenu une 2^e médaille. Elle est de M. Ristori, élève de M. André.

Des 1^{res} mentions ont été accordées à MM. Raoulx, élève de MM. Coquart et Gerhardt, — Cousin Gaston, élève de MM. Coquart et Gerhardt, — Henry Adolphe, élève de M. Guadet ; — et des secondes mentions à MM. Bertone, — de Moisiér, — Sortais, — Chedanne, — Astruc, — Murcier.

Les lecteurs, remis en liesse par la venue du printemps, me sauront gré de ne pas en dire plus long sur un sujet si funèbre.

UN ANCIEN ÉLÈVE.

L'ART D'ÊTRE ARTISTE CHEZ SOI

III

BRELAN D'AMATEURS.

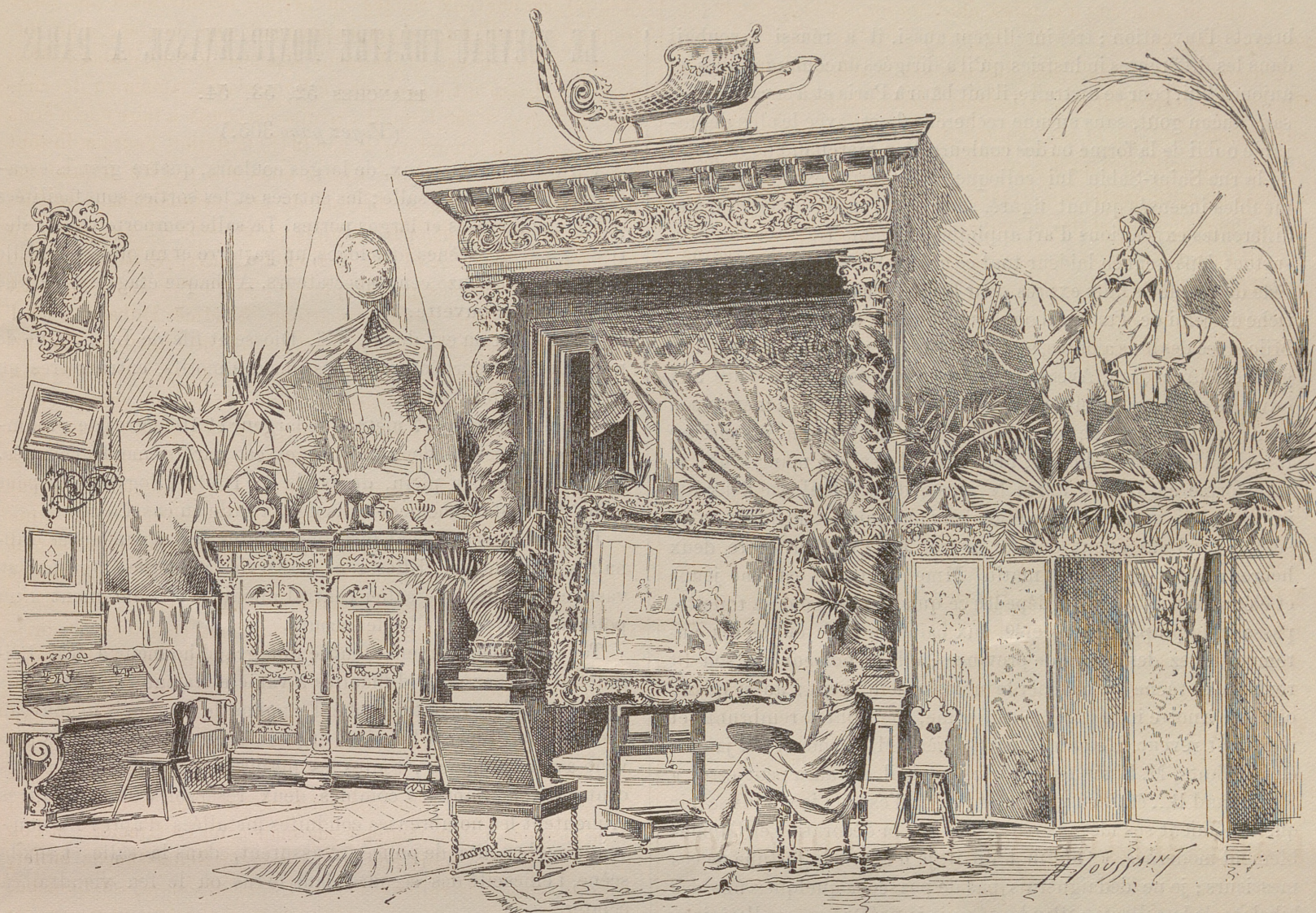
La scène se passait dans un compartiment de première classe, vers le vingt juin, le matin ; la campagne encore humide d'une nuit d'orage faisait la coquette sous le soleil, les nuées, semblables à de grandes montagnes neigeuses encadrant des lacs d'azur, promettaient une autre averse pour la soirée..... mes trois compagnons de route qui s'étaient donné des poignées de main au départ de Paris, échangeaient, tout en fumant, des propos ne dépassant pas la banalité ordinaire, sur la politique et les faits du jour, et moi je regardais le paysage de la route de Normandie, toujours curieux de voir comment la nature s'y prend pour être artiste chez elle.

Quelques mots vagues sur les arts vinrent changer le tour de leur conversation ; nous franchissions la Seine juste en face Maisons-Laffitte, et le pittoresque décor du château de Maisons, avec le fameux moulin comme premier plan, fut la cause d'une digression historique sur les anciennes demeures féodales et princières de la France. On parla du château de Pierrefonds, de sa restauration ; l'un d'eux, mon voisin de droite, louait sans réserve l'œuvre de Viollet-Le-Duc, un autre regrettait les ruines du castel démantelé, leur découpage fantastique et la poésie des pierres croulantes, il avait vu cela quand il était tout enfant, et l'impression qu'il en avait reçue était toujours vivace dans son souvenir : selon lui Viollet-Le-Duc était un érudit qui avait surtout cherché à *faire entrer tout son dictionnaire* dans son travail de restitution archéologique, sans se préoccuper de recréer l'aspect exact du vieil édifice. Cette appréciation assez originale me fit considérer plus attentivement celui qui l'avait émise, c'était un homme d'une quarantaine d'années, avec la barbe blonde en

éventail, ses cheveux rejetés en arrière découvraient un large front ; l'œil bleu, fin et doux s'allongeait sous la glace d'un lorgnon. « Celui-là est du bâtiment », pensai-je tout d'abord. Mon voisin de droite dit à son tour : « Vous n'avez jamais vu le château de Bercy, c'est là qu'il y avait des coups à faire ; je n'étais pas assez hardi quand on a vendu le mobilier, j'aurais dû tout acheter en bloc, mais que voulez-vous ma pauvre femme me regardait de travers, à chacune de mes acquisitions... aujourd'hui je me rattrappe, par exemple, et je viens de me payer un petit bureau Louis XVI, un vrai chef-d'œuvre de Riesener avec des ornements ciselés par Duplessis ; je guigne aussi un petit bonheur du jour ayant appartenu à Mme Dubarry. Eh ! qu'en dites-vous, monsieur Fortunet ? » — Notre amateur était un gros personnage portant gaillardement la soixantaine sur son visage épanoui et coloré, encadré d'une chevelure d'argent et de deux favoris coupés court ; les yeux vifs, brillants, un peu saillants étaient surmontés de sourcils très arqués, très noirs et très touffus qui donnaient une certaine dureté à sa physionomie ; quant à celui qu'il interpellait, M. Fortunet, on devinait en lui le commerçant retiré ; la figure glabre, la tête presque entièrement chauve, le regard absent sous des lunettes noires caractérisaient l'ancien comptable plus préoccupé du doit et avoir, des traites à 90 jours que des choses de l'art. — « Vous êtes donc incorrigible avec votre manie d'antiquités, mon cher monsieur Prudent, répondit celui-ci, en tapant sur la cuisse de son interlocuteur, j'avoue, pour ma part, que le truquage m'effraie et qu'en fait de vieux meubles je préfère ceux que je commande à mon ébéniste de la rue Saint-Sabin ; c'est cher, il est vrai, pourtant moins cher que vos trouvailles, et je suis sûr de n'être point trompé ; tenez, en ce moment je fais meubler ma maison de La Glacière, et l'on vient de me livrer toute une salle à manger Renaissance : buffet, chaises, table à six rallonges, cartel... » ; il toussa, se moucha, et cracha sur le tapis — « Et le crachoir aussi ? » demanda en riant M. Prudent. — « Et l'ustensile aussi, continua sans se fâcher notre moderniste ; il faut bien faire marcher l'industrie française, occuper l'ouvrier de la capitale, les affaires ne vont déjà pas si bien, pour qu'on aille gaspiller son argent à des antiquailles fabriquées à l'étranger. Fils de mes œuvres, je prétends rendre à mon pays et à mes compatriotes l'intérêt de la fortune que j'ai acquise en travaillant ; c'est une dette de reconnaissance que j'acquitte et rien de plus ! » — « Vous vous présentez aux prochaines élections, monsieur Fortunet ? » interrompit le collectionneur. — « Non, monsieur Prudent, je me contente de faire partie du bureau de bienfaisance de mon arrondissement. »

— L'homme aux sourcils noirs pinça les lèvres : « Ah ! vous êtes philanthrope, monsieur Fortunet, sans doute Mme Fortunet s'emploie à vous seconder et va porter les secours à domicile ? » Un nuage passa sur le front de l'industriel, il se pencha à la portière pour ne pas répondre. Le train ralentissait sa marche, on arrivait à Poissy. M. Prudent et M. Fortunet descendirent, et je restai seul avec mon troisième compagnon, qui avait émis des idées critiques au sujet de Pierrefonds, il riait de bon cœur en voyant s'éloigner, chacun de son côté, les antagonistes de tout à l'heure.

Sans avoir échangé un mot jusque-là, nous nous étions compris ; connaissance fut vite faite, d'autant plus vite que dans notre réciproque interrogatoire, il se rencontra plus d'un point de contact, au sujet de nos relations et de nos études. Fernand B..., avait étudié l'architecture dans l'atelier du père Laqueuille, rue des Marais-Saint-Germain, il me raconta les farces de ses dix-huit ans, l'installation du *vélo*, ce doyen des ascenseurs, une boîte carrée qui descendait dans la petite cour de la maison de la



L'ART D'ÊTRE ARTISTE CHEZ SOI. — Intérieur de l'atelier de M. Munkaczky.

rue des Marais, à l'heure du déjeuner, et dans laquelle le concierge trouvait la liste des victuailles dont on lui confiait l'acquisition. « Quand *le vélox* remontait du rez-de-chaussée à notre septième étage, ajoutait-il, bien des fenêtres s'entrouvraient à son passage, et des petites mains de femmes échangeaient notre triangle de fromage de brie, contre des biscuits et des confitures, ou bien glissaient, entre deux tranches de jambon, un petit papier sur lequel étaient inscrits, à l'adresse de l'un de nous, ces simples mots : *Je t'atan* ». Après avoir passé en revue notre vie d'écolier, on vint à parler des anciens camarades. — « Et un tel ? — Il est architecte départemental dans les Pyrénées. — Et le gros Louis ? — Il a lâché le métier et s'est fait brasseur. — Vous avez bien connu celui que l'on appelait le vicomte, eh bien, figurez-vous que — Pas possible, le pauvre garçon, il faut avouer qu'il avait l'air joliment nigand ? » — Puis eurent lieu de mutuelles confidences et de réciproques réflexions sur l'*alea* de la profession d'architecte, sur l'encombrement des professions dites libérales, sur le mauvais goût de certains confrères, et enfin sur la décoration et l'ameublement modernes.

« Vous avez bien examiné les deux compagnons qui viennent de nous quitter, reprit Fernand B..., je les connais, parce que je voyage souvent avec eux, ce sont deux types des plus curieux à étudier ; l'un et l'autre ont la manie de la décoration et de l'ameublement, mais ils sont comme vous avez pu le deviner, placés aux deux antipodes. Le premier, l'homme aux sourcils en accent circonflexe, M. Prudent, est le fils d'un ancien marchand de vin et de 3/6 de Bercy ; défunt son père lui laissa une fortune considérable et une commode Louis XIV ; il vendit le fonds pa-

ternel, et plaça son argent sur des immeubles qui furent rasés par les expropriations sous l'Empire.... Ses spéculations sur les maisons ayant réussi, l'idée lui vint de compléter son mobilier artistique et de donner comme compagnons à sa commode des fauteuils de la même époque ; depuis lors, il fait concurrence à tous les antiquaires de France et de Navarre, achetant les vieilles boiseries et les anciennes cheminées, dès qu'on démolit un hôtel, s'habillant comme un pauvre, avec de vieux habits râpés, pour pousser les enchères dans les ventes de province, guettant l'époque du terme, pour offrir à des marchands nécessiteux la moitié du prix des objets qu'il reluque ; grâce à ces différents moyens, et aussi, il faut l'avouer, à un flair tout spécial, il a réussi à former la plus merveilleuse collection de meubles et d'objets d'art qu'on puisse imaginer : sa pauvre femme était condamnée, d'ailleurs, à vivre au milieu de ce luxe rétrospectif, vêtue misérablement, privée du bien-être matériel que possèdent les plus petits bourgeois ; à l'exception des rares jours de réception où l'on étalait l'argenterie ancienne et les porcelaines de Saxe, on déjeunait à peine chez lui et l'on dînait encore moins. Sa femme est morte de chagrin, dans un lit où avait couché Marie-Antoinette. Depuis lors, il collectionne, collectionne, mais ne reçoit plus personne ; il est plus ladre que jamais, ignore le chemin de sa poche pour donner aux pauvres, n'accorde pas même au bureau de bienfaisance les plus légers subsides. »

« Et l'autre, M. Fortunet, qui parle comme M. Cardinal ? » — « Oh ! pour celui-là, c'est une autre affaire ; ancien fabricant de boutons à Bagnolet, créateur de la plume métallique Fortunet inoxydable, il a passé son existence à faire prospérer des

brevets d'invention ; très intelligent aussi, il a réussi à souhait dans les différentes industries qu'il a dirigées ou commanditées, et aujourd'hui, pour se distraire, il fait bâtir à Paris et à la campagne, sans aucun goût, sans aucune recherche d'art, avec le plus déplorable oubli de la forme ou des couleurs. Son marchand de meubles de la rue Saint-Sabin lui colloque, à des prix exorbitants, des meubles insensés qui ont figuré, sans trouver d'acquéreurs, aux différentes expositions d'art appliqué à l'industrie ; ses bronzes surtout dépassent en laideur tout ce qu'on peut imaginer, il possède des modèles faits exprès pour lui : un chanteur florentin pastiche de celui de Paul Dubois, sculpté par Cabirol, la Vénus de Milo, avec des bras ajoutés, montrant l'heure sur une mappemonde garnie d'un cadran. Avec cela bonhomme, donnant à boire aux ouvriers qui emplissent sa maison, toujours disposé à mettre son nom sur une liste de secours et prêt à accueillir une invention ; il a, dans sa villa de Poissy, une table de salle à manger qui se transforme en billard après le repas, dans son alcôve deux lits jumeaux qui, au moyen d'un ingénieux mécanisme, n'en font qu'un seul, quand les époux ont un secret à se confier entre deux heures et trois heures du matin. Mme Fortunet est une jeune et élégante personne, qui dépense ce qu'elle veut pour sa toilette, passant, la plupart de ses étés, aux bains de mer, et de ses automnes, chez des amies de province ; elle a horreur de son lit roulant, et tâche d'y concher le moins qu'elle peut ; aussi quand on parle à notre industriel de sa femme, son front se rembrunit, et il devient rêveur. Remarque particulière M. Prudent n'a jamais eu d'enfants, M. Fortunet non plus, mais il en aura peut-être ! »

Fernand B... était en verve et en veine d'esprit ; je voulus savoir quelles étaient ses idées personnelles sur la décoration et l'ameublement modernes. « Oh ! moi, dit-il, je n'ai pas la fortune de ces messieurs ; je ne dédaignerais pas de posséder quelques uns des bibelots de la collection Prudent, mais je préfère encore l'originalité de mon intérieur modeste ; ma femme, une Irlandaise, adore les fleurs, les oiseaux et les petits chats, aussi ma maison de campagne de Meulan en est-elle remplie ; les meubles, que j'ai fait exécuter sur mes dessins, n'ont pour ainsi dire aucune moulure et sont décorés de guirlandes et de bouquets peints par de vrais artistes, des amis qui viennent prendre leurs vacances chez moi ; les panneaux de mes armoires sont couverts de bouquets et les murailles tapissées d'aquarelles où les roses, les pivoines, les chrysanthèmes, les herbes folles se marient le plus amoureusement possible. Nous mangeons dans des faïences gaies et pimpantes, peuplées d'oiselets de toutes les nuances et de fleurettes des champs. Quant aux fleurs naturelles elles ne manquent pas, comme vous pensez bien, il y en a dans tous les coins, et notre jardinet est un véritable bosquet plein de roses grimpanes, de clématites, de chèvrefeuilles. — J'ai laissé de côté ma clientèle, les vérifications de mémoires, les états de réparations locatives ; je me contente, aujourd'hui, d'être horticulteur, un peu paysagiste, et de m'occuper beaucoup de l'éducation de mes bébés ». — « Meulan ! Meulan ! criaient-ils, les Mureaux ! » — « Je suis arrivé, me dit mon compagnon, vous viendrez me voir, n'est-ce pas ? » — « Certainement ! » lui répondis-je, et j'aperçus, du côté de l'arrivée, une jeune femme, charmante et blonde, accompagnée de trois blondinets dont l'aîné n'avait pas neuf ans ; elle tenait à la main un gros bouquet de coquelicots et de bleuets cueillis dans les prairies ; quand Fernand B... descendit de wagon, elle se précipita dans ses bras, toute rose et toute joyeuse, le corsage légèrement ému ; c'était sa femme. Le train repartit, j'allais jusqu'à Mantes-la-Jolie. J'achevai ma route, en pensant à mon brelan d'amateurs, enviant le sort du dernier, le seul, peut-être, qui eût vraiment compris l'art d'être artiste chez soi. Maurice DU SEIGNEUR.

LE NOUVEAU THÉÂTRE MONTMARNASSE, A PARIS

PLANCHES 52, 53, 54.

(Voyez page 305.)

Un vestibule spacieux, de larges couloirs, quatre grands escaliers conduisent à la salle ; les entrées et les sorties sont facilitées par de nombreuses et larges portes. La salle comporte trois galeries, des avant-scènes, des loges, un parterre et un orchestre. Elle peut contenir douze cents spectateurs. A chaque étage est installé un foyer avec buvette.

La décoration est due à MM. Diosse et fils de Lyon. Une de nos planches reproduit quelques-uns des motifs, entre autres un fragment du plafond.

La scène mesure 17 mètres de largeur et 10 mètres de profondeur ; elle possède deux dessous, et est parfaitement machinée. Un rideau en fer plein, du poids de 1.500 kilogrammes peut s'abaisser instantanément et isoler la salle en cas d'incendie.

Derrière la scène sont installées toutes les dépendances ordinaires d'un théâtre. Elles sont desservies à chaque étage par un vaste couloir dont l'escalier central aboutit extérieurement à un pont en fer avec échelle de secours.

Tous ces aménagements font le plus grand honneur à MM. Peigniet et Marnez ; les difficultés à vaincre étaient grandes, et ils en ont complètement triomphé. En moins de cinq mois le nouveau théâtre a fait place à l'ancien, et maintenant les spectateurs peuvent avoir confiance ; toutes les mesures voulues ont été prises contre le feu. Dans les combles deux réservoirs de 6,000 litres alimentent les nombreuses conduites installées d'après les nouveaux règlements de police, et assurent, dans la salle et sur la scène, l'efficacité des secours dans le cas où le feu viendrait à éclater.

Tous les murs mitoyens et les murs de la scène sont en meulière et mortier. Les murs de 0.50 à 0.60 d'épaisseur sont en meulière avec contre-mur en brique de 0.22 du côté du parement intérieur. Toute la carcasse intérieure est en pans de fer et briques.

La façade est en banc royal de Méry et le soubassement en pierre d'Euville.

Après les architectes nous devons citer les entrepreneurs et collaborateurs de MM. Peigniet et Marnez.

M. Guilmotot, terrasse et consolidations	13,000 fr.
M. Versillé, maçonnerie	96,000 »
M. Poirier, charpente, bois et fer	52,500 »
M. Robin, couverture, plomberie, service d'incendie	17,900 »
M. Chibout, chauffage et ventilation	5,000 »
M. Diosse et fils, décoration, mobilier, machinerie	42,000 »
M. Clemançon, éclairage	13,240 »
M. Cancalon, peinture	9,435 »
M. Cassard, menuiserie	12,500 »
MM. Chédeville et Dufrêne, rideau de fer	3,800 »
M. Kaltenheuser, sculpture	2,800 »

L'ensemble des dépenses, y compris les honoraires des architectes se monte à 310,714 fr. 45. R. E.

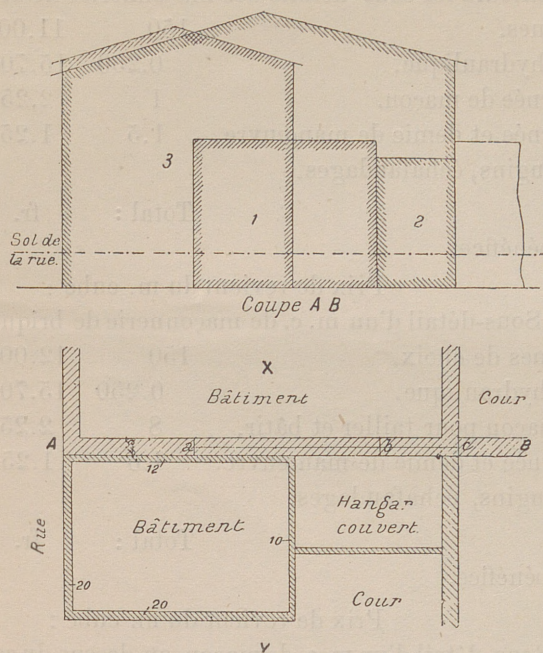
CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Un pignon. — Cloison adossée. — Mitoyenneté.

X... possède une maison.

Y... son voisin, achète la mitoyenneté de la partie 1 ; plus tard il achète celle de la partie 2 et, bien entendu, le terrain occupé par ces deux parties ainsi que l'indique la ligne A C. Puis, der-



nièrement, voulant construire un bâtiment, il ne s'occupe pas d'acheter la mitoyenneté nécessaire qu'il eût pu surélever si la hauteur n'était pas suffisante, il construit contre le mur non mitoyen en avant mais mitoyen en arrière, un mur ou plutôt un parpaing en plotets de béton de 0.12 cent. d'épaisseur et arrive ainsi à faire le bâtiment 3. Cette manière de procéder le dispense-t-elle d'acquérir la mitoyenneté de la partie contre laquelle est adossé le placage en plotets de béton ?

Réponse. — L'article 661 du Code civil qui donne à tout propriétaire joignant un mur la faculté de rendre ce mur mitoyen en tout ou en partie selon ses besoins, n'oblige pas ce voisin à acheter le mur en question s'il trouve préférable de faire chez lui, à la limite de sa propriété, un mur juxtaposé au premier ; rien ne l'empêche de faire un semblable ouvrage car le droit des deux voisins est le même et ce que l'un a pu faire l'autre doit pouvoir le faire, alors que légalement cela ne lui est pas interdit ou qu'il n'est pas autrement obligé à l'égard du mur déjà existant.

Mais, dans l'espèce qui nous est soumise, le voisin Y... a fait évidemment un ouvrage insuffisant pour sa destination ; nous voulons parler ici de la cloison en béton adossée au pignon, il est, en effet, bien évident pour nous que si le propriétaire X... supprimait le pignon au droit de la cloison dont il s'agit, cette cloison ne pourrait subsister et périrait, sinon immédiatement, du moins en peu de temps.

Notre avis est donc que le pignon de X... servant à soutenir l'ouvrage que Y... y a adossé ce dernier, doit la mitoyenneté du dit pignon au droit de cet ouvrage (partie indiquée sous le numéro 3 au croquis de notre correspondant).

Indemnité de la charge. — Mur de clôture. — Mur de pignon.

J'ai été chargé par un de mes clients de construire à Paris, sur un terrain de 62.27 de profondeur, plusieurs bâtiments pour ateliers et magasins de librairie, écurie et dépendances. La plupart de ces bâtiments, partie sur cave, partie sur terre plein, sont assez élevés, surtout celui des magasins, qui a 15 mètres de hauteur au-dessus du sol du rez-de-chaussée, et j'ai dû construire le mur mitoyen en conséquence, c'est-à-dire tout en meulière et mortier de chaux hydraulique avec basses fondations variant de 2 à 2.50 de hauteur et 0.65 d'épaisseur, reposant sur sol vierge ; et comme le terrain était sur d'anciennes carrières exploitées, j'ai fait toutes les consolidations souterraines nécessaires pour une sécurité complète.

Avant de commencer les travaux, il avait été convenu avec le propriétaire du terrain contigu portant le n° 23, libre de toute construction, qu'il rembourserait à mon client, comme mitoyenneté, la valeur d'un mur de clôture ordinaire seulement, c'est-à-dire de 1 mètre de fondation en béton de 0.65 d'épaisseur et de 3.20 en élévation, en meulière et mortier, et qu'il profiterait du rabais de 25 % consenti à mon client par son entrepreneur de maçonnerie.

Aujourd'hui, le voisin à qui j'ai réclamé la mitoyenneté suivant nos conventions, prétend me diminuer mon compte de la surcharge au-dessus de 3.20, au dixième de la valeur du mur.

1° Dois-je supporter cette diminution qui n'est nullement en rapport avec l'article 658 du Code civil qui ne promet d'indemnité de surcharge qu'en cas d'exhaussement, puisque j'ai bâti mon mur à toute hauteur sans solution de continuité, et que je réclame, non pas la valeur du mur bâti pour ma construction à toute hauteur, mais la valeur d'un simple mur de clôture suffisant pour mon voisin, et que celui-ci ne peut invoquer que ce mur surchargé sera d'une moins longue durée ?

2° Si je dois supporter la surcharge, est-il équitable de l'appliquer au dixième de la valeur du mur ?

Je ne le crois pas, car dans les parties où le mur a 26.48 de développé sur 15 mètres de hauteur, la surcharge représentant le tiers de la valeur du mur et le voisin profitant déjà du rabais de 25 % arriverait à jouir d'un mur à peu de frais.

3° Dans la partie où le mur est plus élevé que la hauteur de 3.20 et où il n'y a pas de chaperon, puis-je réclamer la valeur d'un chaperon ?

Réponse. — En matière d'indemnité de la charge, il importe peu que l'enchaussement sur la partie mitoyenne soit fait en même temps ou après coup ; — il suffit qu'il y ait une partie de mur non mitoyenne au-dessus du mur mitoyen, pour qu'il y ait lieu à l'indemnité dont parle l'article 658 du Code civil. — On conçoit, en effet, combien importe peu le moment où l'exhaussement a été fait si l'on considère que l'indemnité de la charge est motivée par le dommage que cause au mur mitoyen l'enchaussement qui est présumé devoir en abrégier la durée par son poids.

Mais, dans l'espèce, il n'y a pas lieu de la part du constructeur des murs à payer l'indemnité de la charge par la raison que l'acquéreur de la mitoyenneté desdits murs ne paye pas ces murs à leur valeur réelle, avec la fondation qu'ils doivent avoir, mais à la valeur des murs de clôture ordinaires assis sur des terrains solides ; — en sorte que, s'il est vrai que l'enchaussement cause au mur mitoyen un dommage, le mur mitoyen tel qu'il est construit et fondé, même en supportant la charge de l'exhaussement représentant une construction au moins équivalente à celle du mur de clôture établi dans les conditions usuelles, il en résulte que la copropriété acquise ne subit réellement de fait aucune dépréciation et qu'il n'y a pas lieu, en conséquence, d'appliquer à l'exhaussement l'indemnité spécifiée à l'article 658 précité.

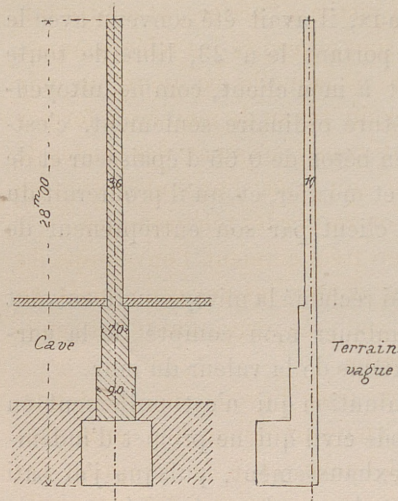
Le chaperon ne doit être réclamé que dans les parties où il existe.

Mur séparatif. — Empatements. — Acquisition en mitoyenneté.

Il s'agit d'un mur pignon élevé dans une localité où la clôture est obligatoire.

La hauteur du pignon est de 28 mètres ; le sol étant mauvais il a fallu construire sur de large fondations.

Le propriétaire voisin qui veut construire contre ce pignon qui deviendra mitoyen en totalité, prétend que les saillies des empatements lui prennent de la place dans ses caves et qu'il doit



être réduit au ras extérieur du mur, ne voulant supporter sur son terrain que la moitié du mur en élévation. Voilà une singulière prétention !

Est-ce que la dimension des empatements est limitée par quelque règlement ?

N'est-elle pas déterminée suivant les circonstances par les besoins et les matériaux en usage (moellon) ?

En tout cas la fondation doit être dans l'axe du mur, autrement il en résulterait un

vice dans la construction. J'ajoute que la hauteur des constructions est fixée et que celle du voisin ne peut avoir moins d'importance.

Réponse. — Si le voisin n'a pas protesté contre le mode de construction du mur au moment où ce mur a été fait, sa prétention aujourd'hui nous paraît tout au moins singulière ; en tout cas il est sans droit en ce moment pour faire supprimer les empatements qui existent de son côté et pour lesquels les règles de la bonne construction font seules loi.

Lorsque le voisin aura bénéficié de la faculté que lui accorde l'article 661 du Code civil, c'est-à-dire lorsqu'il aura acquis la mitoyenneté du mur, il pourra à ce moment faire valoir sa prétention ; — mais, comme dit l'article 662, l'un des voisins ne peut pratiquer dans le corps d'un mur mitoyen aucun enfoncement ni y appliquer ou appuyer aucun ouvrage sans le consentement de l'autre ou sans avoir, à son refus, fait régler par experts les moyens nécessaires pour que le nouvel ouvrage ne soit pas nuisible aux droits de l'autre. — C'est donc à l'expertise que le voisin devra recourir pour arriver à faire supprimer les empatements de son côté ; il est aisé de lui prédire, dès à présent, que l'expertise, s'il la demande, ne lui sera pas favorable.

Règlement de travaux.

Entrepreneur des travaux de reconstruction de l'église de la commune de L..., un conflit s'élève entre la commune et moi sur l'exécution des rejointoiements extérieurs et des crépissages intérieurs ; ces derniers sont exécutés et je me refuse à exécuter les rejointoiements jusqu'à ce qu'une solution soit donnée au litige : La commune prétend que le prix des crépissages et rejointoiements doit être compris dans celui des maçonneries, je prétends au contraire que ces travaux doivent être payés à part et faire l'objet d'un prix spécial. Le devis descriptif des travaux dit :

« Les faces extérieures des murs seront rejointées au mortier blanc ; celles intérieures seront crépies et enduites au dos de la truelle jusqu'à deux mètres de hauteur ; à partir de ce point elles seront simplement crépies pour recevoir un enduit en plâtre.

Les maçonneries profilées, corniches, colonnes, etc., seront lissées et rejointées.

Le devis estimatif des travaux ne prévoit aucun prix pour les rejointoiements et crépissages et est muet sur ce point.

Les sous-détails du prix ne disent pas non plus que ces travaux doivent être compris dans les prix de maçonneries ; au contraire, ainsi que vous le remarquerez, le sous-détail n° 5 spécifie pour *tailler et bâtir*, il est donc clair que l'auteur du projet n'a pas voulu comprendre dans le prix des maçonneries le prix des crépissages et rejointoiements.

Voici d'ailleurs les sous-détails des maçonneries de brique :

150 briques.	150	11.00	16.50
Mortier hydraulique.	0.250	15.70	3.92
Une journée de maçon.	1	2.25	2.25
Une journée et demie de manœuvre.	1.5	1.25	1.88
Outils, engins, échafaudages.			0.50
Total :		fr.	25.05

1/10 de bénéfice. Prix de revient du m. cube : 27.55

N° 5. — Sous-détail d'un m. c. de maçonnerie de brique taillée.

150 briques de choix.	150	12.00	18.00
Mortier hydraulique.	0.250	15.70	3.92
8 j. de maçon pour tailler et bâtir.	8	2.25	18.00
Une journée et demie de manœuvre.	1.5	1.25	1.88
Outils, engins, échafaudages.			0.80
Total :		fr.	42.60

1/10 de bénéfice. Prix de revient du m. cube : 46.86

N° 7. — Sous-détail d'un m. c. de maçon. au-dessus du carrelage.

Maçonnerie de brique.	0.500	27.55	13.77
Maçonnerie de moellon de brique.	0.500	16.00	8.00

Prix de revient du m. cube : 21.77

Autre fait : si j'acceptais les dires de la commune, il se produirait cette étrange anomalie dans l'application des prix des crépissages et enduits intérieurs, c'est que l'enduit à plâtre, sur crépissage ordinaire, me serait payé, tandis que le crépissage avec enduit au dos de la truelle, ainsi qu'il doit être exécuté à partir du carrelage jusqu'à deux mètres de hauteur et qui coûte beaucoup plus cher que le premier, ne me serait pas payé.

Réponse. — Le contrat est peu clair, mais dans les conventions on doit rechercher quelle a été la commune intention des parties contractantes plutôt que de s'arrêter au sens littéral des termes.

Les termes susceptibles de deux sens doivent être pris dans le sens qui convient le plus à la matière du contrat et ce qui est ambigu s'interprète par ce qui est d'usage dans le pays où le contrat est passé (art. 1156, 1158, 1159, C. civ.).

Dans l'espèce il nous semble, si les crépis et jointoiement n'ont pas été spécialement indiqués dans le bordereau, qu'ils font partie des maçonneries au mètre cube, parce que le devis descriptif indique ces ouvrages. Dans le sous-détail des maçonneries au mètre cube, notre correspondant pense que ni les jointoiement, ni les crépis ne sont compris ; nous ne pensons pas absolument comme lui, étant donné le cube du mortier indiqué, dans les sous-détails, cube sensiblement supérieur à celui du simple hourdis. — Dans la région, d'ailleurs, on traite fréquemment les maçonneries au mètre cube, le travail achevé, jointoiements ou revêtements en mortier ou plâtre compris, de même qu'on traite la pierre au mètre cube, toutes tailles comprises. — C'est à l'adjudicataire à bien se rendre compte du travail qui lui est demandé afin qu'il puisse soumissionner en parfaite connaissance de cause. Les prix indiqués sont en général des prix moyens, l'entrepreneur doit calculer si la moyenne est acceptable.

Dans ces conditions nous ne saurions engager notre correspondant à entamer un procès contre la commune ; ce qui serait le plus simple, ce serait l'expertise amiable par deux architectes de la localité ou d'une localité voisine, choisis l'un par la commune, l'autre par l'entrepreneur, avec tierce-expertise par l'architecte du département en cas de partage.

Le Secrétaire du Comité de Jurisprudence,
H. RAVON, Architecte.

CONCOURS

MAIRIE DE VINCENNES

Voici les résultats du jugement :

1^{re} prime : M. Calinaud (Eng.).

2^e — M. Joanny Bernard.

3^e — M. Wallon.

Viennent ensuite des mentions dans l'ordre suivant :

MM. Cordonnier, Jaffeux, Taisne, Borgeaud et Marin, Breaseon, Loviot, Deglane et Defays, Rouyer.

Tous les projets resteront exposés les 17, 18 et 19 avril. Le retrait des châssis aura lieu du 20 au 26 avril, de 2 à 5 heures.

LA TÉLÉGRAPHIE PNEUMATIQUE

(Voyez page 306.)

Il y a environ dix ans, le service pneumatique à Paris était uniquement composé des trois grands réseaux marqués E, F et O sur le plan, partant tous de la Bourse, et y revenant, car à ce moment il n'y avait que la ligne de la Bourse au bureau central qui fût munie d'un double tube; aujourd'hui, l'on peut voir, par le plan d'ensemble du réseau parisien (V. le numéro du 9 avril), tel qu'il existe à l'heure où nous écrivons, combien les réseaux ont depuis été multipliés sur la surface de Paris : il n'y a pas de point tant soit peu important, aux extrémités des faubourgs, qui n'ait sa station pneumatique, et qui ne puisse correspondre avec un autre point quelconque de la capitale. On peut voir également que les réseaux du centre, là où les communications sont les plus fréquentes, sont à double voie, afin de diminuer les retards dont nous parlions un peu plus haut. Les réseaux excentriques n'ont jusqu'ici qu'une seule voie poussant, de temps en temps (voir notre plan), comme des tentacules vers les points les plus extrêmes, en attendant sans doute que ces points soient eux-mêmes reliés à des réseaux et que ces derniers, à leur tour, soient pourvus d'une double voie comme ceux du centre.

Les lignes pneumatiques sont formées de tubes en fer de 65 centimètres de diamètre intérieur, fig. 3, soudés à recouvrement et suspendus dans les égouts. On conçoit la nécessité d'avoir, à l'intérieur des tubes, une surface sans ressauts, absolument lisse, même aux joints. Nous donnons ci-dessous le croquis du mode de joint adopté : les extrémités des deux tuyaux portent des brides à recouvrement serrant entre elles, au moyen de boulons, une ron-

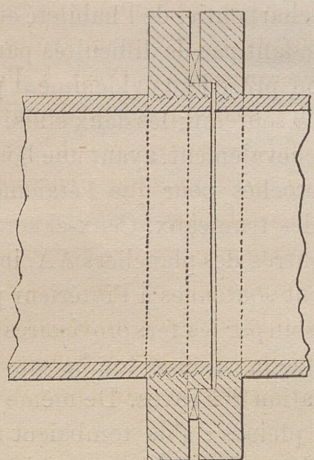


Fig. 3.

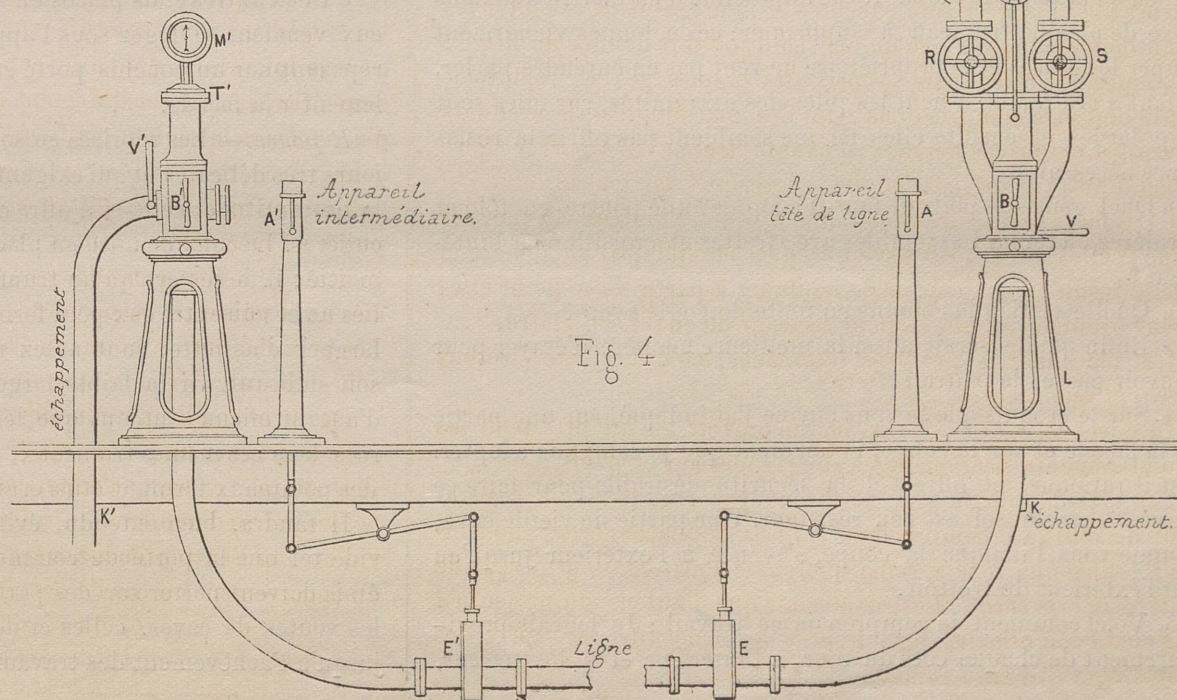


Fig. 4

delle en caoutchouc qui assure l'étanchéité du joint. Les trains pneumatiques sont composés d'un piston à l'arrière, et contre lui, en avant, d'une série de boîtes où sont enfermés les télégrammes. Le piston est une boîte ordinaire à laquelle est ajouté un cuir embouti, ployé contre le pourtour du tuyau de manière à former un joint étanche. Les boîtes sont constituées par des sortes de grands étuis en fer couverts de cuir, que l'on ouvre comme des étuis à aiguilles, pour mettre ou retirer les télégrammes.

On est ainsi obligé de changer fréquemment l'enveloppe de cuir qui s'use par son frottement contre les tuyaux; mais en revanche l'usure des tuyaux est à peu près insignifiante, et ceux-ci peuvent durer ainsi fort longtemps.

Les tubes pneumatiques, comme nous l'avons dit, sont suspendus aux voûtes des égouts, et viennent déboucher, aux stations, dans les appareils servant à l'envoi et à la réception des télégrammes. Nous donnons ci-dessous le croquis des appareils *tête de ligne* et *intermédiaire*, en usage à Paris, Lyon et Marseille. Ils sont supportés l'un et l'autre sur un bâtis en fonte L surmonté d'une boîte B fermée à couvercle où sont reçus les trains arrivant et partant. Un tuyau K, muni d'une valve V, sert pour l'échappement de l'air quand le train vient vers l'appareil. Un manomètre M donne la pression.

Supposons que, de la tête de ligne, on veuille envoyer un train : les boîtes à télégrammes, le couvercle B étant enlevé, sont introduites dans le tuyau, et viennent s'arrêter contre le valve E qui ferme la ligne à la station même. Le piston est introduit le dernier. Après avoir soigneusement refermé le couvercle B, on ouvre la valve E, puis le robinet à vis R qui admet l'air comprimé amené par le tuyau U. Le train, poussé par cette pression, est reçu dans la station intermédiaire, qui, prévenue par le télégraphe électrique du départ du train, a ouvert la valve E, commandant la ligne, ainsi que la valve V' permettant l'échappement de l'air poussé par le train survenant. L'employé préposé à cette station intermédiaire, pour éviter le choc contre l'extrémité T' de son appareil, doit avoir soin de fermer l'échappement quelques secondes avant l'arrivée du train; il reste ainsi un matelas d'air qui empêche le

choc mais qui a l'inconvénient, si l'échappement a été fermé trop tôt, de ralentir considérablement la marche du train, ce qui peut occasionner des retards.

A l'arrivée du train dans la boîte B', l'employé préposé à la station ferme la vanne E' au moyen de la manette A' qui commande cette vanne par l'intermédiaire d'un levier articulé; il peut dès lors ouvrir la boîte B' où il prend les télégrammes à l'adresse de la station, et remet ceux qui doivent aller plus loin, dans un appareil voisin en tout semblable au précédent, et où les mêmes opérations sont faites pour l'envoi du train à la station suivante. et ainsi de suite. Quand le train est arrivé à la station située à peu près au milieu du réseau l'employé de la tête de ligne est prévenu électriquement d'avoir à mettre la ligne en communication avec le vide, ce qui permet de ramener ainsi les télégrammes jusqu'à la 1^{re} station de départ.

(A suivre.)

A. PUJOL.

CONSULTATIONS TECHNIQUES

DIMENSIONS D'UN POITRAIL.

« Je viens vous prier de vouloir bien me donner divers renseignements au sujet d'un poitrail que j'ai à établir sur l'ouverture d'une devanture de magasin.

« La façade de la maison est en pierre blanche calcaire du pays; pierre de très mauvaise qualité (ci-joint un croquis de la façade actuelle avec coupe).

« La profondeur de maison entre murs est de 6.60. Deux poutres A à chaque étage reçoivent les planchers et viennent porter sur les trumeaux du milieu. La couverture est en ardoise. Le premier étage est habité.

« Il faut faire disparaître les deux trumeaux du milieu au rez-de-chaussée, et les remplacer par une seule colonne placée au milieu de la porte actuelle. Il est impossible d'en mettre une dans l'axe de chaque trumeau à supprimer; ces colonnes viendraient couper les glaces et le propriétaire ne veut pas en entendre parler. Il faut aussi refaire à neuf les piles des extrémités, car elles sont trop larges et ensuite elles ne me semblent pas offrir la résistance nécessaire.

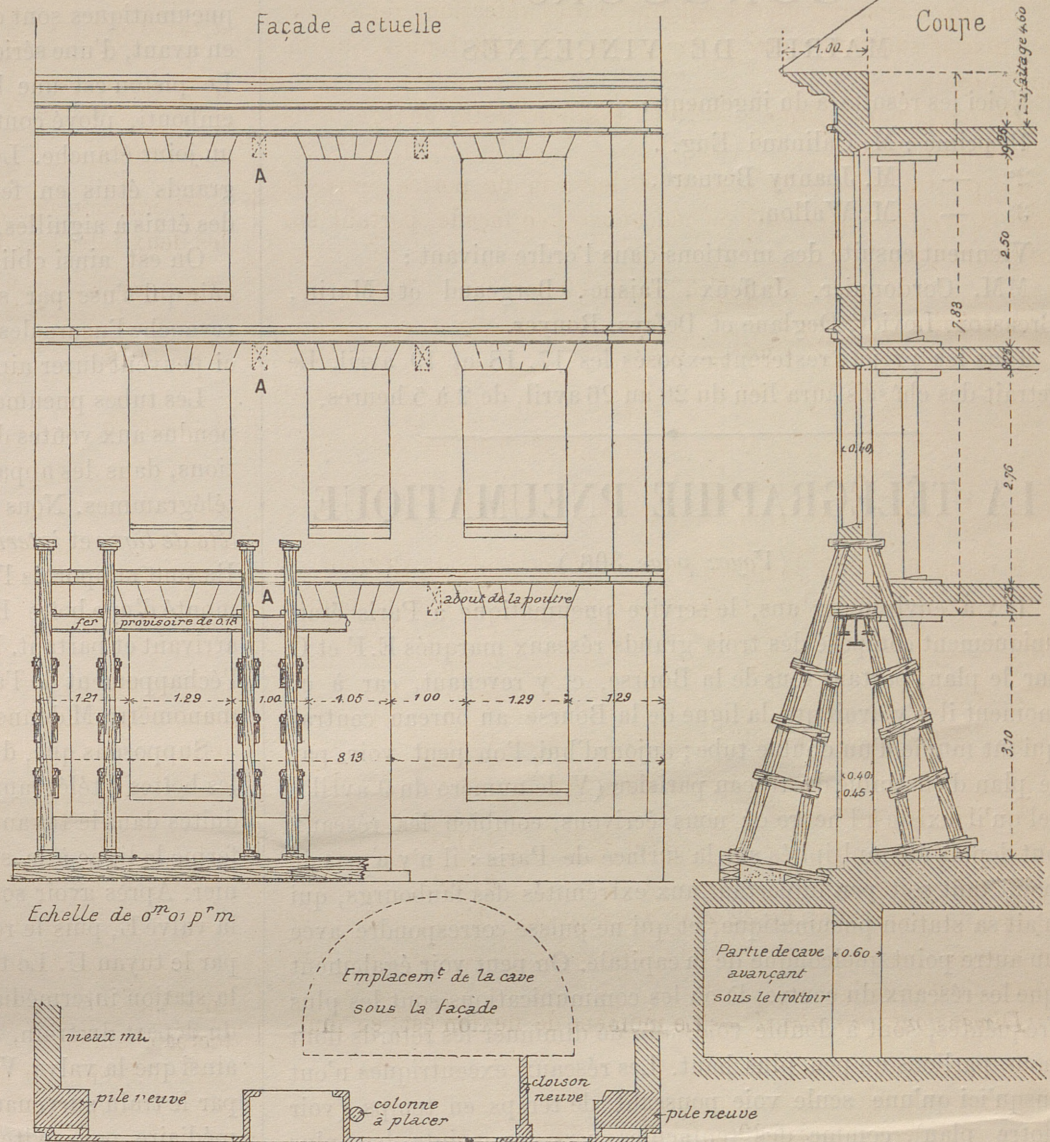
« Quel genre de poitrail faut-il adopter? une poutre en tôle et cornières ou fers à I assemblés avec frettes et croisillons à l'intérieur?

« Quelle section la colonne en fonte doit-elle avoir?

« Enfin quelle serait aussi la meilleure manière d'étayer pour pouvoir passer le poitrail?

« Sur le croquis que je vous envoie j'ai indiqué, sur une partie de la façade et sur la coupe, l'étalement que je comptais adopter. Est-il rationnel et offre-t-il la sécurité désirable pour faire ce travail? car le sol est peu résistant. Une partie de vieille cave, comme vous l'indique la coupe, s'avance à l'extérieur jusqu'au bord extérieur du trottoir.

« Voici comment je comprenais ce travail: Je logeais provisoirement de chaque côté du mur, à l'intérieur et à l'extérieur,



Plan

un fer à I de 0^m18, entaillé seulement de la largeur des ailes, dans la pierre, afin de réserver entre ces fers l'emplacement du poitrail définitif, que je comptais être une poutre en tôle de 0.40 de hauteur.

« Deux étais placés à l'extrémité de chaque trumeau venaient épouser et soutenir le fer à T en même temps que le mur.

« Deux autres étais placés en avant des premiers et moisés avec eux venaient se loger sous l'appui des baies du 1^{er} étage; le tout reposant sur un couchis porté sur des madriers disposés parallèlement à la façade.

Réponse. — Les reprises en sous-œuvre sont des opérations toujours très délicates et qui exigent du charpentier de l'habileté et de la promptitude; celle-ci n'offre cependant pas de difficultés particulières. La colonne mise en place, on procédera évidemment par moitié; il ne restera qu'un trumeau à soutenir; les deux étais, reliés au besoin entre eux pour former chevalement, ayant une bonne largeur d'assiette, sont assez rapprochés pour que l'étalement soit suffisant, vu la faible largeur des trumeaux. Ceux-ci seront d'autant mieux soutenus que les poutres des planchers AA, insérées dans ces mêmes trumeaux, seront soutenues à l'intérieur par des pointeaux formant étais et au besoin par les fers provisoires.

Il faudra, bien entendu, éviter que la colonne tombe sur un vide tel que la porte de communication des caves. De même les étais doivent porter sur des parties pleines; s'ils tombaient sur les voûtes de caves, celles-ci devraient être remises sur cintres jusqu'à l'achèvement des travaux.

On devra s'assurer que la colonne, après réfection, repose sur un massif suffisant pour la charge de 22 à 23 tonnes qui lui incombe.

Évaluation des charges. — Nous évaluons cette charge de la manière suivante.

Le poitrail de gauche aura 3^m50 environ de portée, entre le mur et la colonne. Le cube de maçonnerie en façade, portant sur ce poitrail est

$$3.50 \times 0.40 \times 7.35 = 10.29 \quad 10.29$$

A déduire les baies :

$$\left. \begin{array}{l} 2.00 \times 1.30 = 2.6 \\ 1.70 \times 1.30 = 2.2 \\ \frac{1}{2} \times 2.00 \times 1.00 = 2.0 \\ \frac{1}{2} \times 1.70 \times 1.00 = 1.7 \end{array} \right\} \begin{array}{l} 8.5 \times 0.40 = 3.40 \\ \text{Reste : } 6.89 \end{array}$$

A raison de 2,000^k le mètre cube, c'est un poids de 13.780^k.

Les poids de planchers reportés à l'extrémité de chaque poutre sont :

$$\begin{array}{l} 1^{\text{er}} \text{ Étage : } 2.50 \times 3.00 \times 350^{\text{k}} = 2625^{\text{k}} \\ 2^{\text{e}} \text{ " : } 2.50 \times 3.00 \times 350^{\text{k}} = 2625^{\text{k}} \\ 3^{\text{e}} \text{ " : } 2.50 \times 3.00 \times 550^{\text{k}} = 1875^{\text{k}} \\ \hline 7125^{\text{k}} \end{array}$$

Le poids de la toiture donne

$$3.50 \times 3.00 \times 150 = \frac{1315^{\text{k}}}{8440^{\text{k}}}$$

Le total général est de 22,220^k. On peut considérer cette charge comme produisant à peu près le même effet que si elle était uniformément répartie.

Dimensions du poitrail. — Le moment de flexion est, en multipliant par le $\frac{1}{8}$ de la portée :

$$22220 \times \frac{3.50}{8} = 9720.$$

Le métal travaillant à raison de 8^k par millimètre carré, la valeur de $\frac{RI}{n}$ qui mesure la résistance est : 376 *ph* pour une poutre à plates-bandes et cornières, avec âme pleine, en appelant *h* la hauteur et *p* le poids par mètre courant.

On doit avoir un $\frac{RI}{n}$ au moins égal à 22220 ; avec hauteur disponible de 0^m40, on a donc

$$\begin{array}{l} 376 \times 0.40 p = 9720 \\ p = \frac{9720}{150} = 65^{\text{k}} \end{array}$$

On doit donc composer la poutre de manière à réaliser au moins ce poids par mètre courant, qui est tout à fait normal pour une hauteur de 0^m40 (1). Comme le mur n'a que 0^m40 de large, une poutre à semelles larges de 0^m30 convient tout aussi bien qu'un caisson, à condition de ne pas trop amincir l'âme verticale.

Dimensions de la colonne. — La colonne porte 22 à 23 tonnes d'après notre évaluation de la charge. Sa longueur *l* est de 3^m.00.

Essayons divers diamètres de colonnes creuses à sections circulaires.

1° *Avec deux encastremets.* — Supposons d'abord que les deux têtes de la colonne puissent être considérées comme rigoureusement maintenues. Le tableau n° 38 (2) donne directement, pour la largeur de 3^m.00, le rapport $\frac{e}{N}$ de l'épaisseur *e* en millimètres à la charge *N* en tonnes :

$$d = 0^{\text{m}}10 \quad \frac{e}{N} = 0.75 \quad e = 0.75 \times 23 = 18 \text{ m/m}$$

$$d = 0^{\text{m}}12 \quad \frac{e}{N} = 0.52 \quad e = 0.52 \times 23 = 12 \text{ m/m}$$

$$d = 0^{\text{m}}15 \quad \frac{e}{N} = 0.34 \quad e = 0.34 \times 23 = 8 \text{ m/m}$$

2° *Sans encastrement.* — Si, au contraire, on devait considérer les deux têtes comme libres, le tableau n° 37 donnerait :

$$d = 0^{\text{m}}10 \quad \frac{e}{N} = 2.10 \quad e = 2.10 \times 23 = 48 \text{ m/m}$$

$$d = 0^{\text{m}}12 \quad \frac{e}{N} = 1.30 \quad e = 1.30 \times 23 = 30 \text{ m/m}$$

$$d = 0^{\text{m}}15 \quad \frac{e}{N} = 0.75 \quad e = 0.75 \times 23 = 18 \text{ m/m}$$

Dans la réalité, on peut admettre que l'on se trouve placé dans des conditions intermédiaires. On prendra donc la moyenne des épaisseurs précédentes ; ce qui conduit à adopter :

avec diamètre de 0^m10, épaisseur de 33 m/m

« « 0^m12, « « 21 m/m

« « 0^m15, « « 13 m/m

Pour une longueur de 3^m.00, l'épaisseur *minima* que demandent les fonderies est de 0^m012. On prendra un diamètre de 0^m12 à 0^m15 ; le premier de 0.10 demanderait une épaisseur exagérée.

P. P.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS.

Antiquités chaldéennes. — M. Léon Heuzey communique une note intitulée : « La colonne en briques inventée par les architectes chaldéens. »

Ce qui semblait manquer aux massives constructions de l'antique Chaldée, c'était la connaissance et l'emploi des supports. Une découverte, faite en 1881, par M. de Sarzec, non dans le palais de Tello, mais dans une autre partie des ruines, a révélé sur ce point des faits d'une grande nouveauté pour l'histoire de l'architecture. Voici le plan d'un remarquable pilier, composé de quatre colonnes à section circulaire assemblées, construit avec des briques rondes, triangulaires ou échancrées, dont l'appareil est une véritable œuvre de maîtrise. Les inscriptions de ces briques contiennent deux lignes de plus (12 au lieu de 10) que les inscriptions ordinaires de Goudéa ; ces lignes supplémentaires mentionnent une construction nouvelle du célèbre *Pa-tesî*. D'après le déchiffrement de plusieurs assyriologues, il s'agirait d'un édifice où se prononçaient des oracles ; l'édifice est désigné comme faisant partie du sanctuaire du grand dieu local, *Nin-Ghir Sou*, identifié avec le *Ninip* assyrien. La construction, disent les inscriptions, était faite en bois de cèdre, et ce détail est curieusement confirmé par des fragments antiques de ce bois recueillis dans les fouilles.

M. de Sarzec a mis à découvert deux piliers semblables, précédés par un large perron de deux marches, ce qui semble bien indiquer une entrée monumentale. M. Heuzey fait divers rapprochements avec l'architecture hébraïque, notamment avec les deux colonnes qui précédaient l'entrée du temple de Jérusalem, avec le *Portique du Jugement*, lambrissé de cèdre, du palais de Salomon. Au sujet de la forme même des piliers de Tello, il rappelle les colonnes égyptiennes, figurant une quadruple tige de lotus, et les piliers à faisceau de nos cathédrales. Ces comparaisons donnent une idée beaucoup plus avancée qu'on ne pouvait le supposer du développement de la science architecturale dans l'antique Chaldée.

(1) On trouverait directement le résultat, sans calcul, sur le tableau n° 8 : *Pratique de la mécanique appliquée à la résistance des matériaux.*

(2) *Pratique de la mécanique appliquée.*

SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS

CONCOURS

L'Union centrale des arts décoratifs a décidé d'instituer, à l'occasion de l'exposition qu'elle organise cette année, au palais de l'Industrie, du 25 juillet au 30 septembre, une série de concours entre les artistes. L'Union centrale consacrerait à ces concours une somme de 30,000 francs. Les concours seraient au nombre de trois : le premier, entre les peintres, pour une partie de décoration ; le second, entre les sculpteurs, pour une maquette en cire d'un objet mobilier ; le troisième, entre les architectes, pour un ensemble décoratif. Une commission a été désignée pour arrêter les programmes de ces trois concours.

En outre, d'accord avec le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'Union centrale institue un prix qui sera disputé par les élèves des écoles de Paris et des départements.

Enfin, elle donnera un grand prix de voyage et une bourse d'études. L'Union centrale poursuit, en instituant ces différents concours, le but qu'elle s'est assigné, de ramener l'unité dans l'art en engageant les artistes à prêter l'aide de leur talent aux diverses industries. Son initiative a d'ailleurs produit déjà de tels résultats que l'on pourra voir à l'exposition de 1887 des meubles signés par nos plus grands sculpteurs et des motifs de décoration dus aux peintres qui tiennent à honneur de revenir aux grandes traditions françaises.

ASSOCIATION DES ARCHITECTES DIPLOMÉS

Le bureau de l'Association des architectes diplômés par le gouvernement est ainsi constitué pour l'année 1887 : Président, M. Deslignières ; vice-président, M. Gaston Hénard ; trésorier archiviste, M. Mariaud ; secrétaire, M. Bonnier.

Le comité de l'Association propose la liste suivante pour l'élection de huit membres du jury d'admission à l'Exposition universelle de 1889 : MM. Hénard père, Pascal, Mayeux, Laloux, Ancelet, Coquart, Raulin, Loviot.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Nous recevons l'avis suivant :

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public la composition du bureau du comité d'admission de la classe 63 (architecture, génie civil et travaux publics) à l'exposition universelle de 1889.

Président. M. Michau (entrepreneur de travaux publics, président du tribunal de commerce de la Seine).

Vice-président. M. Lagrange (directeur de l'École nationale des ponts et chaussées).

Rapporteur. M. Molinos (ingénieur civil).

Secrétaire. M. Courtois-Suffit (architecte diplômé, inspecteur des bâtiments civils).

Les demandes de renseignements concernant l'admission dans la classe 63 doivent être adressées au secrétaire (direction des comités d'admission à l'exposition universelle pavillon Rapp, Champ de Mars).

Recevez, etc.

O. COURTOIS-SUFFIT.

NOUVELLES

DÉPARTEMENTS

Monument de Millet. — Le comité qui s'est formé pour élever un monument à la mémoire du peintre Millet a tenu une première séance où il a pris d'importantes résolutions.

Le monument supportera un buste de Millet, dont l'exécution est confiée à M. Chapu ; il sera érigé à Cherbourg.

En outre, comme il convient de rendre à Millet un hommage véritablement national, le comité a décidé que des plaques commémoratives seraient placées, à Granville et à Marlotte, sur les maisons où vécut le grand artiste. Ces plaques auront ceci de particulier qu'au lieu d'être de simples tablettes de marbre elles reproduiront en bronze une des œuvres de Millet.

Enfin, le comité a pris toutes les mesures pour l'organisation de l'exposition des œuvres de Millet à l'École des Beaux-Arts.

M. le ministre de l'instruction publique a accordé l'autorisation nécessaire, et l'exposition sera ouverte du 1^{er} mai au 20 juin.

M. Monchef, délégué de la municipalité de Cherbourg, assistait à cette réunion.

Il a été décidé que les membres de ce comité feraient des démarches personnelles auprès des amateurs pour obtenir les œuvres les plus remarquables de Millet.

Monument de Voltaire et de Christin. — Le comité d'initiative pour le monument que la ville de Saint-Claude a résolu d'élever à Voltaire et à l'avocat Christin, en mémoire de l'affranchissement des derniers serfs du Mont-Jura, vient de se réunir.

Sous la présidence de M. de Ronchaud, directeur des musées nationaux, le comité a reçu la statue, qui est très remarquable, et il a adressé au sculpteur Syamour ses sincères remerciements et ses félicitations unanimes.

Ainsi que l'engagement en a été pris dès le début de la souscription, le monument confié à M. Monnier, architecte du gouvernement, sera complètement terminé pour le 4 septembre prochain, date de l'inauguration, et la fête patriotique que Saint-Claude prépare pour ce jour ne manquera pas d'avoir le plus éclatant succès.

PARIS

Dons aux musées. — Par décret, le ministre de l'instruction publique est autorisé à accepter, pour le musée du Louvre, deux bronzes antiques, un bronze du dix-septième siècle et trois fragments de bas-reliefs assyriens, légués à cet établissement par le sieur Charles-Adrien His de Butenval.

Le ministre de l'instruction publique est également autorisé à accepter, pour le musée de la manufacture nationale des Gobelins, deux tapisseries flamandes léguées à cet établissement par le sieur Charles-Adrien His de Butenval.

Inscriptions. — Plusieurs maisons du vieux Paris vont être prochainement dotées des inscriptions suivantes :

Rue de l'Hirondelle, sur l'une des arcades de la place Saint-Michel :

« Ambroise Paré, illustre chirurgien, est mort le 20 décembre 1590, rue del'Hirondelle,

dans la maison démolie lors de la création de la place Saint-Michel. »

108, rue du Bac ;

« Laplace, mathématicien et astronome, né le 23 mars 1749, est mort dans cette maison le 5 mars 1827. »

51, rue de Charonne :

« Vaucanson, mécanicien, membre de l'Académie des sciences, né à Grenoble, le 24 février 1709, est mort dans cette maison le 21 novembre 1783. »

D'autres inscriptions sont en ce moment à l'étude : celles notamment de Paul Delaroche, Horace Vernet, Montesquieu (rue Saint-Dominique), Lamartine (avenue Henri-Martin), Cherubini et Victor Massé.

Prix de la Série. — Le 18 avril prochain, le conseil municipal discutera l'obligation d'imposer aux entrepreneurs de la Ville le paiement des salaires selon les prix de la Série. Il est très probable que le conseil votera cette obligation.

Association des industriels. — L'Association parisienne des industriels pour préserver les ouvriers des accidents du travail a tenu son assemblée générale le 6 avril dans les bureaux du *Génie civil*, 6, rue de la Chaussée-d'Antin, sous la présidence de M. Émile Muller, président du conseil de l'École centrale des arts et manufactures. En présence du nombre croissant de ses adhérents et des demandes qui lui sont adressées de province, elle a décidé d'étendre son action aux autres départements français.

Elle a également décidé de transformer son titre en celui d'« Association des industriels de France, etc., etc. »

OEuvre de prévention des accidents du travail, due exclusivement à l'initiative privée, elle est la meilleure preuve que les industriels peuvent et veulent prendre d'eux-mêmes les mesures de prudence reconnues nécessaires, sans attendre que la lourde main de l'État les leur impose, s'ils persistaient dans une inertie mal comprise et contraire à leurs propres intérêts.

L'Association parisienne a constaté qu'elle aurait pu éviter environ 50 0/0 des accidents du travail parvenus à sa connaissance.

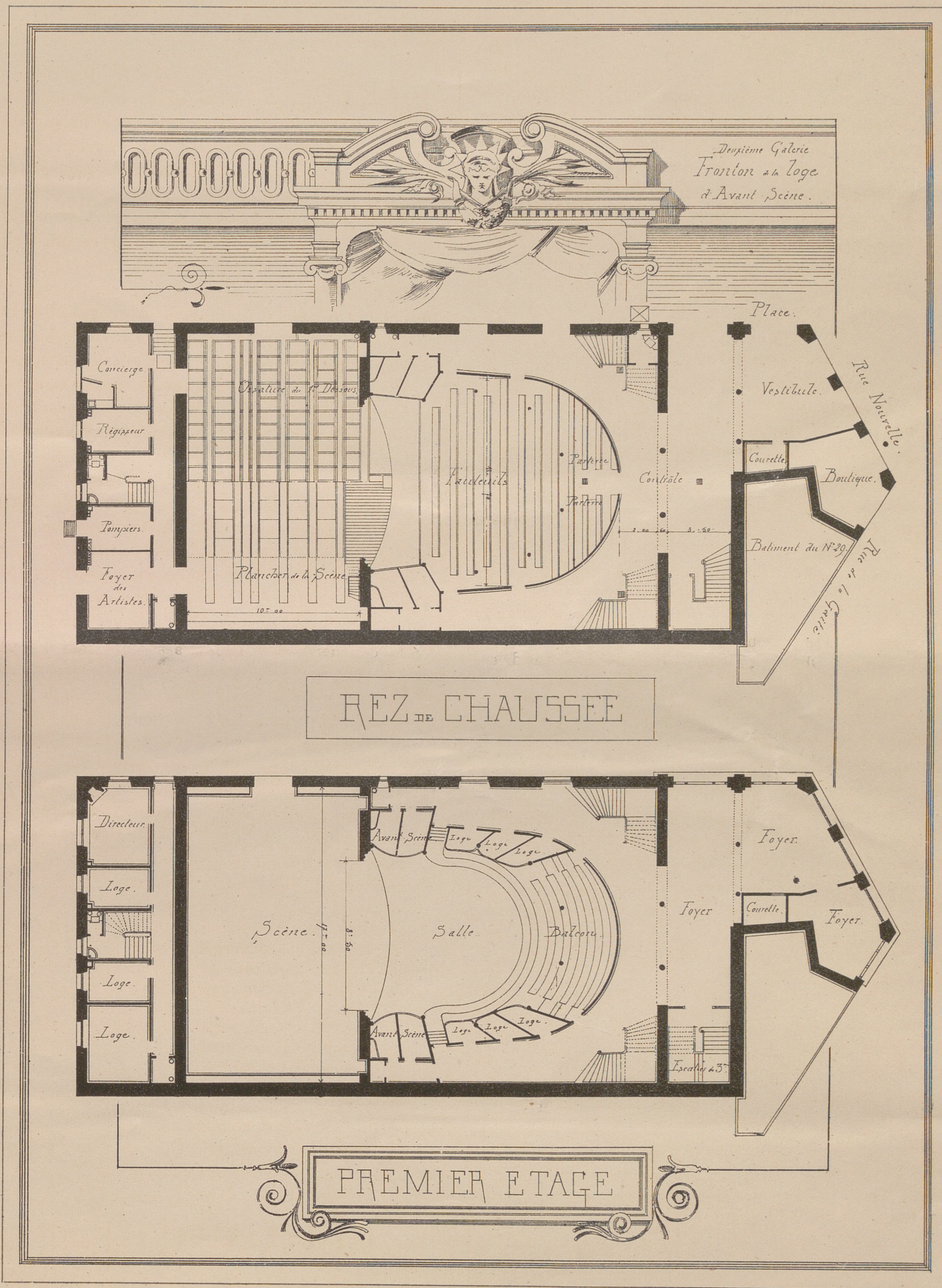
AVIS

Nous recevons plusieurs demandes anonymes de consultations. Nous ne pouvons y répondre : ces consultations toutes gratuites, sont un avantage considérable que nous faisons avec grand plaisir, mais que nous tenons à ne faire qu'à nos seuls abonnés ; on le comprendra facilement.

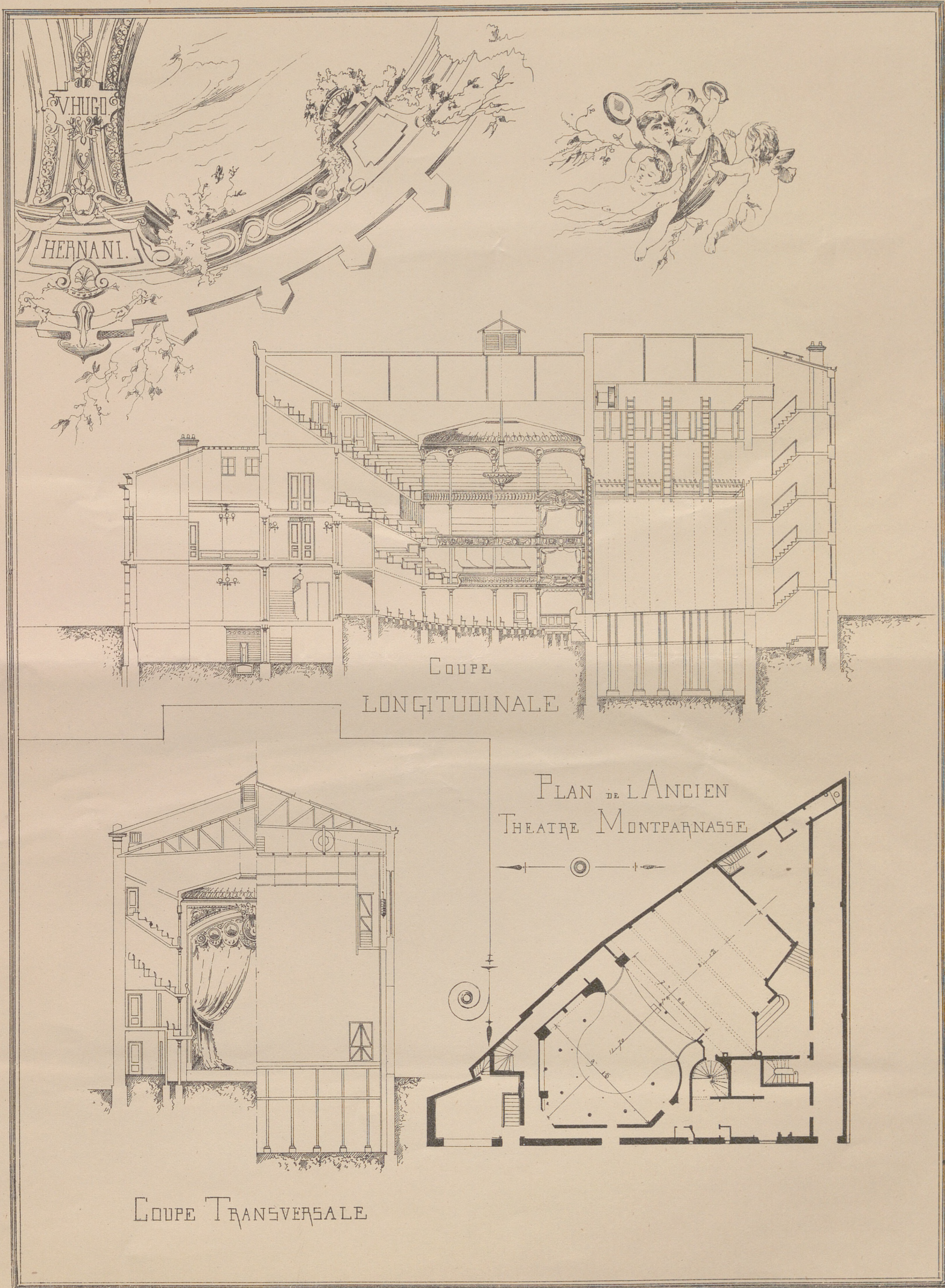
Nous ne publions jamais les noms de nos correspondants, à moins qu'ils ne le demandent eux-mêmes ; il n'y a donc pour eux aucun inconvénient à signer les lettres qu'ils nous adressent.

De plus, à qui nous adresserions-nous pour demander les informations complémentaires qui nous sont presque toujours nécessaires pour bien comprendre les questions posées ?

Le Gérant : P. PLANAT.



LE NOUVEAU THÉÂTRE MONTPARNASSE à PARIS. — ARCH. : M. M. PEIGNIET ET MARNEZ.



LE NOUVEAU THEATRE MONTPARNASSE à PARIS. — ARCH. : M.M. PEIGNIET ET MARNEZ.

APPAREILS SANITAIRES

DOULTON & C^{IE}

INGÉNIEURS SANITAIRES
BUREAUX : 6, rue de Paradis, PARIS.
ATELIERS : 63, boulevard Bessières

PARIS 1878 — GRAND PRIX, DIPÔME D'HONNEUR

Appareil
DE
WATER--CLOSETS
POUR
LIEUX COMMUNS

Fonctionnant
par
la porte d'entrée



Appareil
DE
WATER--CLOSETS
POUR
LIEUX COMMUNS

Fonctionnant
avec
chaîne de tirage

LÉGENDE

A. Cuvette en grès à effet d'eau, avec siphon obturateur.	O. Grille en cuivre avec tube en plomb pour conduite d'urine.
J. Tuyau de décharge du réservoir.	R. Terrasson en plomb.
K. Réservoir de chasse à tirage.	P. Face verticale en ardoise ou en verre.
L. Consoles en fonte.	Q. Solins raccordant le siège en grès TSS au mur.
M. Chaîne de tirage.	TSS. Siège en grès émaillé bl. une seule pièce
N. Robinet d'arrêt, deux eaux.	

Manufactures Générale de Poteries.
Water-Closets. Latrines. Urinoirs. Siphons à chasses automatiques, Tuyaux, Siphons, Regards, Caniveaux, etc. Eviers. Toilettes. Postes d'eau, etc. Chauffe-Bains instantanés. Filtres.

ATELIERS, 63, Boulevard Bessières

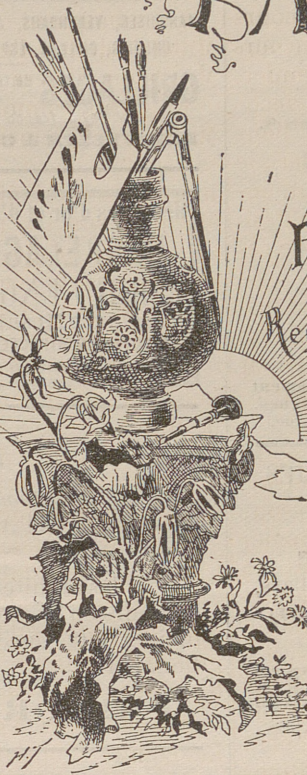
IMPRIMERIE
HELIOGRAPHIQUE

P. Albert Dujardin

89 B^d du Montparnasse
PARIS

Phototypie Photolithographie
Reproduction de Tableaux & Dessins
en Couleur
Par nouveaux procédés
Chromohéliographiques

Réductions et agrandissements
de cartes et plans
à échelle exacte



LA CONSTRUCTION MODERNE

EN VENTE

EN VENTE

1^{re} ANNÉE

1° Un fort volume grand in-4° illustré de plus de 500 dessins dans le texte.
2° Un album grand format contenant 108 planches dont plusieurs en chromo-héliographie.

40 FR. (1)

(1) Pour les départements 41, 45 fr. port compris.

BIBLIOTHÈQUE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

Vient de paraître :

PRATIQUE
DE LA

MÉCANIQUE APPLIQUÉE

A LA

RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX

Par P. PLANAT
Directeur de la *Construction Moderne*;

1 fort volume in-8° de 900 pages. — 500 figures et épures dans le texte. — 55 tableaux hors texte.

Broché, 40 fr. — Cartonné, 42 fr. 50. — Relié, 45 fr.

DÉPARTEMENTS : EXPÉDITION ET PORT. 1 FR.
Payable par une traite à 60 jours ou deux traites à 30 et à 90 jours.

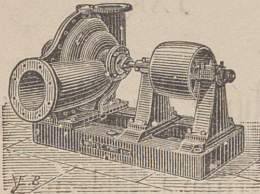
EN VENTE : aux Bureaux de la *CONSTRUCTION MODERNE*, 17, rue Bonaparte.

ON DEMANDE UN CAPITALISTE

Désirant avoir une situation avantageuse dans une maison ancienne et honorable; Industrie se rattachant au bâtiment. S'adresser aux bureaux du Journal

NOUVELLE LAMPE ELECTRIQUE
4 éléments, 8 bougies — 5 centimes l'heure
ÉCLAIRAGE DE CERCLES, SALONS ET APPARTEMENTS
EXPERIENCE FAITE DEVANT L'ACHETEUR
15 fr. Envoi contre mandat ou remboursement
Ecrire à VALTAT, élect., 4, boul. des Italiens, Paris
Lampes pour monter soi-même, depuis 4 fr.

POMPES CENTRIFUGES
L. NEUT & C^{IE}
PARIS LILLE
66, rue Claude-Vellefaux | 69, rue de Wazemmes.



Manufactures en général — Travaux d'épuisement rigations, dessèchements — Submersion des vignes. COMMISSION EXPORTATION — Envoi franco du Catalogue.

PIERRES SCIEES TAILLÉES, POLIES
RENARD ET FÈVRE
226, rue Lafayette. Paris
Pierres et Corgoloin, Comblanchien Villars, Grimault, Ancy-le-Franc, Chassignelles, Larrys Anstrudes, Ravières Verrey, Lezinnes

TRAVAUX D'ARTS ET MARBRERIE
GRANDS ESCALIERS, FONTAINES MONUMENTALES
VASQUES, BALUSTRADES,
AUTELS, COLONNES DALLAGES
CHAPELLES, TOMBEAUX, MONUMENTS
Exécution de tous travaux de taille et polissage
On traite, pose comprise
et l'on se charge des travaux en Province

GUÉRET FRÈRES (Guéret jeune suc^r)
SCULPTEUR FAB^r DE MEUBLES
Sièges et Tapisserie
MENUISERIE ET DÉCORATION ARTISTIQUE
216, RUE LAFAYETTE 216



SERRURERIE D'ART
SERRES Installations COMPLÈTES
Vitrerie, Peinture, Chauffage
MARQUISES, VERANDAHS, JARDINS D'HIVER, CHASSIS DE COUCHES, CHENILS, GRILLES, ESPALIERS, FILS DE FER ET RAIDISSEURS
GRILLAGES de toutes Sortes depuis... **0^f 28** le Mètre
Envoi franco de l'Album sur demande.
E. BEUZELIN & C^{ie}, 17, r. de Châteaudun, Paris

Médailles d'or et d'argent Exp. Universelle 1878
CARRELAGES CÉRAMIQUES
DE BOULENGER AÎNÉ, A AUNEUIL
Carrelages Mosaïques depuis 4 fr. le m. (Oise)
EXPÉDITIONS DIRECTES DES USINES PAR CHEMIN DE FER
Bureau de Renseignements, 49, r. Chabrol — Paris.

AVIS

La Construction moderne est maintenant dépositaire de l'Annuaire du Bâtiment (Sageret).

MM. les architectes, entrepreneurs et ingénieurs en trouveront toujours des exemplaires aux bureaux du journal, 17, rue Bonaparte.

PRIX : Relié toile, 6 fr.

Pour les annonces de la
CONSTRUCTION MODERNE
S'adresser : 17, rue Bonaparte
PARIS.

VILLE DE COMPIÈGNE

1^o Concours pour une place d'agent-voyer communal le 25 avril 1887.
Traitement fixe annuel 3,000 francs.

2^o Concours pour une place d'architecte communal le 2 mai 1887 et jours suivants.

AVANTAGES ATTACHÉS AUX FONCTIONS.

1^o Traitement fixe annuel 2 000 francs.

2^o Trois pour cent sur les travaux neufs ou ceux nécessitant un devis ou projet admis par le conseil municipal.

3^o Faculté d'employer ses loisirs à d'autres travaux que ceux de la ville, tels que expertises, travaux particuliers, etc.

NOTA. — Pour plus amples renseignements concernant les deux concours, s'adresser à la mairie de Compiègne.

Le maire CHOVET.

MAISONS RECOMMANDÉES

FÉLIX GAUDIN, Peintre Verrier. Cours Sablon, (Clermont Ferrand).

A. DEFRANCE et C^{ie}, Carrelages Céramiques Pont Ste-Maxence, (Oise).

LAMPE A GAZ intensive système Wenham 22, Chaussée d'Antin.

ZAMMARETTI Dughera et C^{ie} succ., 2, rue Rameau. Fumisterie, Chauffage et Ventilation.

LAMBERT, ingénieur-constructeur, 151, rue de Courcelles appareils chauffage, air, eau vapeur.

M. NOEL RUFFIER et C^{ie}, 44, rue de l'Est, Boulogne-sur-Seine, Sculpture, Terre cuite blanche ornementale et faïences émaillées.

CLARK BUNNET et C^o, impasse Boileau Auteuil, fermeture roula-teautomatique en acier ondulé

BOULENGER carrelages céramiques.

DOULTON et Cie appareils sanitaires.

GUIPET, appuis de fenêtres.

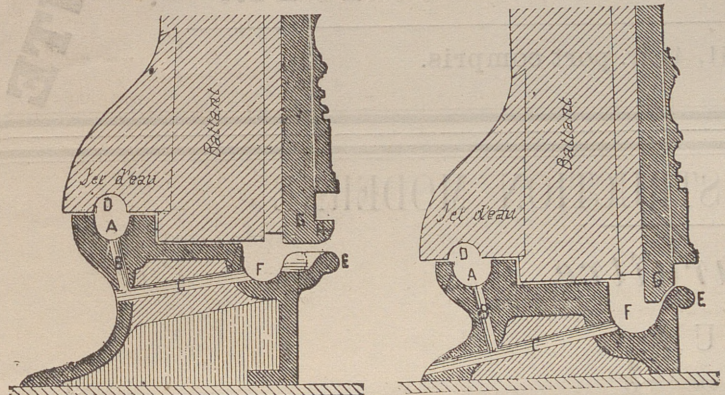
LORDEREAU Aîné, carreaux en faïences.

CH. CHAMPIGNEULLE Fils, de Paris et Cie, vitraux d'art.

LÖEBNITZ, faïences architecturales.

APPUIS DE FENETRES EN FONTE

Système **GUIPET**. B. S. G. D. G.



Seul système qui interdit à l'eau de pluie ou de buée de pénétrer dans les appartements. Application : Ministère de la Marine, les Haras Château de St-Germain-en-Laye, Hospice Galiera, Grands Magasins du Bon Marché, Casinos de Trouville, de Puys, Hôtels, Maisons de rapport, etc.

85, BOULEVARD GOUVION-ST-CYR, PARIS

MÉDAILLES OR, ARGENT. PARIS 1885

A. PEDRAZZETTI

ANCIENNE MAISON LECOQ. — FONDÉE EN 1824
16, boulevard du Temple, Paris

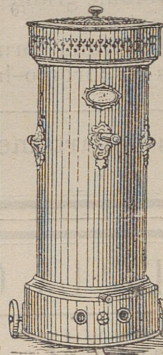
FUMISTERIE ET TOLERIE

Calorifères roulants avec ou sans Tuyaux
Brûlant pendant 15 heures, pouvant marcher pendant tout l'hiver sans être rallumés.

MEILLEUR SYSTÈME connu jusqu'à ce jour

A OBTENU

22 MÉDAILLES AUX DIFFÉRENTES EXPOSITIONS



ATELIERS
7 rue de Malte
PARIS

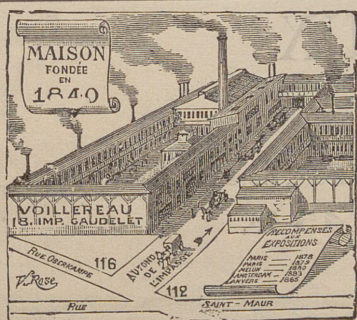
L'atelier préparatoire à l'Ecole des Beaux-Arts (Section d'Architecture), fondé le 11 mars 1884, par **M. GUICI-STRE**, architecte diplômé par le gouvernement, est ouvert tous les jours, de 7 heures du matin à 7 heures du soir.

S'adresser, pour les demandes d'admission, 12, rue Visconti, près l'Ecole des Beaux-Arts, tous les jours de 4 à 6 heures.

AGENCEMENTS DE MAGASINS, BUREAUX, ADMINISTRATIONS

VOILLEREAU

MAISON SPÉCIALE EXISTANT DEPUIS 1840



Maisons de vente supprimées. — Adresse unique : 18, IMPASSE GAUDELET (Rue Oberkampf). — PARIS.
TELEPHONE. BUREAU D